

2016

TEMPS FORTS DE LA SESSION

Quel futur pour l'OMC?



ORGANISEE CONJOINTEMENT
PAR L'UNION INTERPARLEMENTAIRE
ET LE PARLEMENT EUROPEEN



SOMMAIRE

PROGRAMME DE LA SESSION	3
DOCUMENT FINAL	5
CEREMONIE INAUGURALE	
• M. Krister Örnfrjäder, parlementaire (Suède), Co-Président de la Conférence parlementaire sur l'OMC	8
• M. Bernd Lange, Président de la Commission du commerce international du Parlement européen, Co-Président de la Conférence parlementaire sur l'OMC	11
• M. Harald Neple, Ambassadeur, Représentant permanent de la Norvège auprès de l'OMC, Président du Conseil général de l'OMC	13
AUDITION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE L'OMC, M. KARL BRAUNER	
Travail post-Nairobi : réflexions sur le futur de l'OMC	
• Remarques liminaires	15
• Questions-réponses	16
PRESENTATION DES RAPPORTS ET DEBAT INTERACTIF SUR LE THEME DE FOND	
Démarrer le commerce en faveur du développement après Nairobi	
• Document de travail présenté par M. Paul Rübig, membre du Parlement européen	21
• Document de travail présenté par M. Anurag Singh Thakur, parlementaire (Inde)	23
• Document de travail présenté par M. Helmut Scholz, membre du Parlement européen	26
• Document de travail présenté par M. Dennis Dumisani Gamede, parlementaire (Afrique du Sud)	30
• Remarques liminaires de M. P. Rübig	32
• Remarques liminaires de M. A. Singh Thakur	32
• Remarques liminaires de M. H. Scholz	33
• Remarques liminaires de M. D. Dumisani Gamede	34
• Extraits du débat	35
DIALOGUE AVEC DES NEGOCIATEURS DE PREMIER PLAN ET DE HAUTS RESPONSABLES DE L'OMC	
L'OMC à l'ère des méga-accords commerciaux régionaux	
• M. Daniel Blockert, Ambassadeur, Représentant permanent de la Suède auprès de l'OMC, Président du Comité des accords commerciaux régionaux	43
• M. Marc Vanheukelen, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Union européenne auprès de l'OMC	44
• M. Amr Ramadan, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'OMC	44
• M. Junichi Ihara, Ambassadeur, Représentant permanent du Japon auprès de l'OMC	46
• M. Fernando De Mateo Y Venturini, Ambassadeur, Représentant permanent du Mexique auprès de l'OMC	46
• Extraits du débat	47

SEANCE D'INFORMATION

Entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges

- Mme Nora Neufeld (Secrétariat de l'OMC) 53
 - Extraits du débat 54
-

REUNION-DEBAT

Le commerce comme vecteur du progrès social : la perspective de genre

- Mme Inmaculada Rodríguez-Piñero Fernández, membre du Parlement européen 55
 - Mme Nurhayati Ali Assegaf, parlementaire (Indonésie) 56
 - M. A. Khan Swati, sénateur (Pakistan) 56
 - Mme Arancha González, Directrice exécutive, Centre du commerce international 57
 - Mme Noraini Ahmad, parlementaire (Malaisie), Association parlementaire du Commonwealth 57
 - Extraits du débat 58
-

SEANCE D'INFORMATION

Les secrets du système de règlement des différends de l'OMC

- Mme Valerie Hughes (Secrétariat de l'OMC) 61
-

ADOPTION DU DOCUMENT FINAL

- Remarques liminaires du Rapporteur, M. Bernd Lange, membre du Parlement européen 62
-

REGLES DE PROCEDURE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

PARTICIPATION 66

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE 67



PROGRAMME DE LA SESSION

LUNDI 13 JUIN

10 h.00 – 12 h.30 Session de pré-conférence du Comité de pilotage (*à huis clos, Siège de l'UIP*)

10 h.00 – 18 h.00 *Inscription des participants*

15 h.00 – 15 h.30 Séance inaugurale

- M. Krister Örnfjäder, parlementaire (Suède),
Co-Président de la Conférence parlementaire sur l'OMC
- M. Bernd Lange,
Président de la Commission du commerce international du Parlement européen,
Co-Président de la Conférence parlementaire sur l'OMC
- M. Harald Neple, Ambassadeur, Représentant permanent de la Norvège auprès de
l'OMC, Président du Conseil général de l'OMC

15 h.30 – 16 h.30 Présentation des rapports et débat interactif sur le thème de fond
Démarrer le commerce en faveur du développement après Nairobi

Rapporteurs

- M. Paul Rübig, membre du Parlement européen
- M. Anurag Singh Thakur, parlementaire (Inde)
- M. Helmut Scholz, membre du Parlement européen
- M. Dennis Dumisani Gamede, parlementaire (Afrique du Sud)

16 h.30 – 18 h.00 Dialogue avec des négociateurs de premier plan et de hauts responsables de l'OMC
L'OMC à l'ère des méga-accords commerciaux régionaux

Invités spéciaux

- M. Daniel Blockert, Ambassadeur, Représentant permanent de la Suède auprès de
l'OMC, Président du Comité des accords commerciaux régionaux
- M. Marc Vanheukelen, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Union européenne
auprès de l'OMC
- M. Amr Ramadan, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'OMC
- M. Junichi Ihara, Ambassadeur, Représentant permanent du Japon auprès de l'OMC
- M. Fernando De Mateo Y Venturini, Ambassadeur, Représentant permanent du
Mexique auprès de l'OMC

Modérateur

- M. Bernd Lange, Président de la Commission du commerce international du Parlement
européen, Co-Président de la Conférence parlementaire sur l'OMC

18 h.00 – 19 h.30 *Réception à l'OMC*

MARDI 14 JUIN

10 h.00 – 11 h.00 Audition avec le Directeur général adjoint de l'OMC, M. Karl Brauner

Travail post-Nairobi : réflexions sur le futur de l'OMC

11 h.00 – 11 h.20 Séance d'information

Entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges

Oratrice principale

- Mme Nora Neufeld (Secrétariat de l'OMC)

11 h.20 – 13 h.00 Poursuite du débat interactif sur le thème de fond

Démarrer le commerce en faveur du développement après Nairobi

13 h.00 – 15 h.00 *Déjeuner*

15 h.00 – 16 h.30 Réunion-débat

Le commerce comme vecteur du progrès social : la perspective de genre

Intervenants

- Mme Nurhayati Ali Assegaf, parlementaire (Indonésie)
- M. M.A. Khan Swati, sénateur (Pakistan)
- Mme Arancha González, Directrice exécutive, Centre du commerce international
- Mme Noraini Ahmad, parlementaire (Malaisie), Association parlementaire du Commonwealth

Modératrice

- Mme Inmaculada Rodríguez-Piñero Fernández, membre du Parlement européen

16 h.30 – 17 h.00 Séance d'information

Les secrets du système de règlement des différends de l'OMC

Oratrice principale

- Mme Valerie Hughes (Secrétariat de l'OMC)

17 h.00 – 17 h.30 Séance de clôture : adoption du document final

Rapporteur

- M. Bernd Lange, membre du Parlement européen

DOCUMENT FINAL

Adopté par consensus le 14 juin 2016

1. Depuis sa création, l'OMC a toujours joué un rôle central dans le raffermissement du multilatéralisme, la promotion d'un ordre économique inclusif à l'échelle mondiale et en encourageant un système commercial multilatéral ouvert, réglementé et exempt de discrimination. Nous sommes convaincus qu'un système commercial international équitable, basé sur des échanges libres et justes au profit de tous, peut jouer un rôle déterminant pour stimuler la croissance économique mondiale et un développement économique durable, en créant des emplois et en garantissant le bien-être de tous.

2. A cet égard, nous reconnaissons l'importance des résultats obtenus dans le cadre de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Nairobi en décembre 2015. Les Décisions ministérielles concernant l'agriculture et les PMA sont déterminantes pour les pays en développement et les PMA. La décision concernant la concurrence à l'exportation dans le domaine de l'agriculture constitue un accord important qui contribuera à la mise en place de conditions égales dans un secteur encore marqué par des pratiques commerciales et règles protectionnistes dans certains pays, ce qui est important pour les pays en développement.

3. Nous nous réjouissons de la décision sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Nous appelons à la conclusion de négociations visant à apporter une solution durable à ce problème, conformément à cette décision. Nous pensons que la question de la sécurité alimentaire est cruciale pour les pays en développement et que les règles de l'OMC doivent soutenir les efforts déployés en vue de lutter contre la faim. Dans l'optique de cette même décision, nous souhaitons également souligner l'importance d'une prompt adoption d'une proposition de mécanisme de sauvegarde spéciale, en accord avec la Décision ministérielle de Nairobi sur cette question.

4. Il est maintenant capital que l'ensemble des Membres de l'OMC mettent en œuvre les décisions adoptées tant à Nairobi qu'à Bali, et s'attellent ainsi à la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges, à la création de nouvelles possibilités d'exportation pour les fournisseurs de services des PMA selon la dérogation adoptée à cet égard et à la simplification de la réglementation qui régit les règles d'origine. Nous appelons à l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information pour les Membres de l'OMC concernés.

5. Nous prions instamment les Membres de l'OMC de tirer profit de l'élan créé par les récents développements dans le domaine du commerce. Il conviendra à cet égard de garder à l'esprit l'objectif stratégique du renforcement du système commercial multilatéral ainsi que l'importance de conforter l'OMC dans son rôle d'élément moteur des négociations commerciales, tout en reconnaissant la nécessité d'adopter également de nouvelles approches. Aussi, il faudra se montrer flexibles, ouverts et inclusifs, et faire preuve d'engagement politique en vue de faire avancer les questions encore ouvertes du Programme de Doha pour le développement (PDD). Le Cycle de Doha ayant été lancé en 2001, le monde a depuis lors radicalement changé sur les plans économique, politique et technologique. Par conséquent, il sera possible de prendre en compte également les nouveaux défis que posent notamment le commerce électronique, le commerce numérique ainsi que les investissements internationaux sans préjudice des autres questions en suspens du PDD.

6. Il est généralement reconnu que le nouveau secteur du commerce des services destiné à accroître la participation des pays en développement et des PMA dans le commerce international est important non seulement pour les pays développés, mais qu'il émerge rapidement en tant que mécanisme critique pour générer des bénéfices pour tous en matière de développement. Toutefois, l'intégration positive des pays en développement, et surtout des PMA, dans l'économie mondiale des services et l'accroissement de leur participation au commerce des services, en particulier pour les modes et les secteurs d'exportation qui les intéressent, demeure un problème de développement majeur.

7. Nous devons multiplier les efforts en vue de réaliser des progrès rapides dans les négociations sur les services dans chacun des piliers de ces négociations tels que l'accès aux marchés, la réglementation intérieure et la dérogation concernant les services pour les PMA afin d'atteindre des niveaux progressivement plus élevés de libéralisation du commerce des services, tout en veillant à accorder une attention particulière aux secteurs et modes de fourniture qui représentent un intérêt à l'exportation pour les pays en développement. Les Membres de l'OMC doivent également se pencher sur les points qui peuvent faciliter le commerce des services.

8. Nous pensons que le processus ayant mené à la tenue de la Conférence ministérielle a une nouvelle fois souligné l'importance de pouvoir compter sur des négociations plus transparentes et inclusives. La Conférence ministérielle ne devrait pas se substituer aux organes de négociation de l'OMC. En vue d'une meilleure efficacité et d'une obligation redditionnelle accrue, un examen des pratiques de l'OMC contribuera selon nous également à améliorer la réglementation au sein du forum du commerce.

9. Le monde a assisté ces dernières années à une hausse du nombre d'accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux, dont les causes sont la volonté des parties prenantes de libéraliser davantage et de se pencher sur les règles et disciplines commerciales de domaines insuffisamment traités par l'OMC et, dans une certaine mesure, l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations du Cycle de Doha. Ces accords présentent un double avantage : ils peuvent d'une part encourager le commerce entre les parties prenantes, notamment en ouvrant la voie à la libéralisation et en améliorant les règles et les disciplines dans des domaines que l'OMC n'aborde pas de manière aussi approfondie; d'autre part, ces accords peuvent soutenir le système multilatéral, dans la mesure où ils sont ouverts, transparents et compatibles avec les principes de l'OMC, qu'ils se fondent sur des règles communes et qu'ils créent le cadre et les conditions propices à de possibles discussions au sein de l'OMC dans le futur. Toutefois, nous soulignons qu'il est important qu'en ce sens, ces accords ne discréditent pas le rôle des accords multilatéraux au sein du commerce international.

10. Nous déclarons que le commerce constitue non seulement un facteur clé dans l'optique du développement économique, mais peut également être un outil majeur dans la voie vers le développement. Aussi, nous insistons sur la nécessité d'associer les accords commerciaux multilatéraux à la mise en œuvre du programme international de développement, notamment les Objectifs de développement durable (ODD).

11. Le Paragraphe 8 du mandat de Doha mentionne l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes comme faisant partie des objectifs que tous les pays doivent absolument atteindre. Nous observons que la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes jouent un rôle décisif dans les stratégies de développement visant à l'égalité des sexes et sont essentiels dans le cadre de l'éradication de la pauvreté. Nous encourageons donc les législateurs à intégrer les questions de genre dans les politiques macroéconomiques, et en particulier dans la politique commerciale.

12. Bien que 95 pour cent des entreprises mondiales soient des PME et malgré l'importance de ce type d'entreprise en tant que moteur de croissance, d'innovation, d'intégration sociale et d'emploi, les PME ne représentent actuellement qu'une petite partie du commerce au sein des Membres de l'OMC. Compte tenu du besoin de renforcer la capacité des PME à participer au commerce international et à pénétrer sur le marché mondial, nous encourageons les Membres de l'OMC à réduire les obstacles au commerce liés aux chaînes d'approvisionnement et à permettre aux PME de profiter de la chaîne de valeur mondiale. Cela inclut

entre autres l'élargissement de l'accès au marché, les mécanismes de financement et d'accès aux services financiers, le réseautage commercial, l'assistance technique, les infrastructures dans les domaines des communications et des transports ainsi que le renforcement des capacités.

13. Les défis auxquels est confrontée l'OMC soulignent l'importance de la participation régulière des parlementaires dans le travail de cet important organe mondial. En effet, les parlementaires entérinent non seulement les résultats des négociations, mais ils constituent également un pont ou un lien primordial entre l'OMC et les personnes qu'ils représentent. Aussi, nous prions instamment l'OMC d'exploiter pleinement l'occasion offerte par la Conférence parlementaire sur l'OMC, organisée conjointement par l'UIP et le Parlement européen, en veillant à ce que les parlementaires aient accès à toutes les informations dont ils ont besoin pour mener à bien leur fonction de contrôle et pour être en mesure d'apporter une contribution fructueuse aux politiques commerciales.



CEREMONIE INAUGURALE

DISCOURS DE M. KRISTER ÖRNFJÄDER, PARLEMENTAIRE (SUEDE) CO-PRESIDENT DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Chers collègues parlementaires,

Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements et des organisations internationales,
Mesdames et Messieurs,

Soyez les bienvenus à la Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

C'est avec grand plaisir que je vous accueille ici au nom de l'Organisation mondiale des parlements, l'Union interparlementaire. Rassemblant des législateurs de 170 pays, l'UIP s'enorgueillit d'accueillir en son sein toute la diversité géographique, politique, culturelle et ethnique qui fait la richesse de la communauté parlementaire internationale.

L'UIP a son siège à Genève. Cette ville est aussi le siège de dizaines d'autres organisations internationales, dont l'une se distingue par les fonctions et attributions dont elle est investie.

L'Organisation mondiale du commerce est en effet habilitée à imposer des règles et des décisions contraignantes et dispose aussi d'un mécanisme de règlement des différends efficace. Les règles et les accords de l'OMC dépassent largement le cadre traditionnel des droits de douane et du commerce des marchandises. Ils influent également de manière déterminante sur les affaires intérieures et régionales. Il est néanmoins important de garder à l'esprit que le principal objectif de l'OMC est de faire respecter la primauté du droit dans le commerce international et de contribuer ainsi à réduire la pauvreté et à favoriser la prospérité en atténuant les obstacles au commerce à l'échelle internationale.

Voilà pourquoi, il y a plus d'une décennie, l'UIP et le Parlement européen ont décidé conjointement de mettre en place un mécanisme de contrôle parlementaire de l'OMC. Nous étions convaincus que le commerce entre les pays était un élément indispensable de la paix et de la coopération internationales. Dans un monde interconnecté et interdépendant, les questions liées au commerce international occupent une place si importante qu'elles ne peuvent pas être laissées à la seule appréciation des gouvernements.

Nous avons conçu la Conférence parlementaire sur l'OMC comme un outil favorisant le dialogue entre les législateurs spécialisés dans les domaines du commerce international et du développement et les négociateurs gouvernementaux directement impliqués dans les négociations de l'OMC. Au fil des ans, ce dialogue et cette interaction ont largement prouvé leur utilité.

Pour les parlementaires, cette conférence est un bon moyen pour observer le travail accompli par les responsables qui prennent part aux négociations multilatérales de l'OMC. Pour les diplomates et les experts commerciaux, elle est l'occasion de sensibiliser les parlementaires aux défis des négociations et aux subtilités techniques des solutions négociées. Ces connaissances sont indispensables pour permettre ensuite aux parlements de ratifier les accords en toute connaissance de cause. S'ils ne sont pas transposés dans le droit national et assortis d'un contrôle digne de ce nom, les accords commerciaux ne servent à rien.

Nous sommes reconnaissants envers l'OMC d'ouvrir une fois de plus ses portes aux parlementaires. Pour la quatrième fois, notre session se tient au Centre William Rappard, dans les locaux de l'OMC. Comment pourrait-on faire fi de cette symbolique politique ? Il est de notre responsabilité commune de mettre le système commercial multilatéral au service des peuples, ces hommes et ces femmes que nous représentons.



Aux côtés du Forum public annuel de l'OMC, la Conférence parlementaire est devenue la preuve patente que la transparence de l'OMC vis-à-vis du monde extérieur est une réalité.

Je voudrais remercier le Président du Conseil général de l'OMC, M. l'Ambassadeur Harald Neple, qui prendra la parole dans quelques instants. Avec le Directeur général de l'OMC, il a toujours été très favorable à l'idée de maintenir un dialogue constructif avec les parlementaires, pour qu'ils puissent apporter leur éclairage unique à l'OMC. Enfin, je remercie sincèrement l'ensemble du Secrétariat de l'OMC pour son aide et sa coopération exemplaire dans la préparation de cette conférence.

Le thème que nous avons choisi pour la Session de cette année reflète notre inquiétude croissante quant à l'absence d'avancées concrètes dans les négociations de l'OMC. Préoccupés par les désaccords persistants et fondamentaux entre les Membres de l'OMC, nous ne sommes pas les seuls à nous poser cette question cruciale : "Quel futur pour l'OMC ?".

Un ancien membre du Congrès des Etats-Unis et Président de l'Organe d'appel de l'OMC, M. James Bacchus, nous a récemment rappelé que le système commercial multilatéral a été créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour empêcher la survenue d'une troisième guerre mondiale. La primauté du droit est en effet le seul antidote à la loi du plus fort. L'OMC est censée garantir la paix mondiale en établissant des règles universelles et en promouvant la résolution pacifique des différends commerciaux internationaux.

Hélas, au moment de la création de l'OMC, il y a vingt-et-un ans, personne ou presque ne pouvait prévoir que la route serait si longue et sinueuse. L'OMC est souvent considérée comme un laboratoire du multilatéralisme. Si tel est le cas, on ne peut que s'inquiéter des nombreux blocages qui continuent d'entraver les travaux menés dans ce laboratoire, jetant le doute sur la capacité de l'Organisation à aller de l'avant. Lancé il y a près de 15 ans, le Cycle de Doha est le plus long des cycles jamais menés sous l'égide de l'OMC. Cet épisode ajoute à lui seul de l'eau au moulin de ceux qui remettent en question la viabilité du multilatéralisme.

Le programme de notre session comprend une table ronde interactive avec plusieurs Ambassadeurs qui suivent quotidiennement le travail de l'OMC. Ce sont essentiellement eux qui ont pour mission de faire avancer les négociations ou – disons les choses comme elles sont – de rendre le consensus un peu plus difficile. Ils sont également les mieux placés pour nous informer du véritable déroulement des négociations en cours.

Le thème de la table ronde interactive organisée aujourd'hui avec les Ambassadeurs ne pouvait pas être plus d'actualité : L'OMC à l'ère des méga-accords commerciaux régionaux. A un moment où l'OMC est confrontée à des problèmes de fond, la question des accords commerciaux bilatéraux et régionaux est sur toutes les lèvres. Inutile de rappeler que cette question concerne aussi directement les parlements. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer les vifs débats qui agitent les parlements de plusieurs pays ayant signé l'Accord de partenariat transpacifique.

Je suis sûr que vous aurez de nombreuses questions à poser aux Ambassadeurs, aussi bien à ceux qui seront à la tribune qu'à ceux qui seront assis dans la salle. On m'a dit qu'ils étaient nombreux parmi nous aujourd'hui et j'en profite donc pour les remercier de nous avoir honorés de leur présence.

Juste après la séance inaugurale, nous écouterons une série de présentations sur le thème de fond de notre session, qui traite de la question cruciale de la place centrale accordée au développement dans les travaux de l'OMC. Les politiques commerciales doivent refléter les grands objectifs de développement et être utilisées pour favoriser la prospérité. La 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC organisée à Nairobi en décembre dernier a permis plusieurs avancées importantes dans ce sens, notamment en ce qui concerne les pays les moins avancés. Ces résultats sont-ils suffisants ? Et quelles mesures les parlements doivent-ils prendre en priorité pour contribuer à leur mise en œuvre ?

Notre débat sur le thème principal se poursuivra demain. Nous entendrons les vues de délégués parlementaires de pays développés et en développement, mais aussi les avis éclairés d'experts de renommée internationale.

Demain après-midi, nous aurons également une réunion-débat sur un sujet auquel les Membres de l'UIP sont profondément attachés. Depuis de nombreuses années, l'UIP joue un rôle précurseur pour intégrer la dimension de genre dans tous les aspects de la vie parlementaire. C'est donc avec grand enthousiasme que nous avons soutenu la proposition présentée par l'un des membres du Parlement européen en vue d'organiser une réunion autour du thème "Le commerce comme vecteur du progrès social : la perspective de genre".

Ce thème est une première pour notre Conférence et je dirais même qu'il s'imposait depuis longtemps. Les avantages économiques et sociaux qui résultent du commerce sont répartis de manière inégale et trop peu inclusive. Il est à espérer que cette réunion-débat nous aidera à identifier des moyens concrets pour remédier à ces problèmes.

Deux importantes séances d'information animées par le Secrétariat de l'OMC sont également prévues. La première sera consacrée à la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges conclu par l'OMC en 2013. Cet accord devrait rapporter chaque année plusieurs centaines de millions de dollars à l'économie mondiale. Néanmoins, il ne deviendra contraignant que lorsqu'il sera ratifié par les deux tiers des Membres de l'OMC. Près de 80 pays l'ont ratifié à ce jour, mais cela reste insuffisant. Le rôle des parlements dans ce processus est tout simplement indispensable.

La seconde séance d'information portera sur le fonctionnement du système de règlement des différends de l'OMC. Ce mécanisme unique, souvent désigné comme le pilier juridique de l'OMC, est au cœur du fonctionnement de l'Organisation. C'est la raison pour laquelle il est important que les législateurs comprennent non seulement le fonctionnement du système de règlement des différends de l'OMC, mais aussi ses répercussions sur nos propres processus internes.

Enfin, à la séance de clôture, nous devons adopter un document final qui a été rédigé par le Parlement européen. Les parlements avaient jusqu'au 15 mai pour déposer leurs amendements. Ce soir, le Comité de pilotage de la Conférence achèvera l'examen des amendements reçus et élaborera un projet révisé, qui sera mis à la disposition de tous les délégués demain matin. J'espère que nous saurons l'adopter par consensus.

En tant que co-organisateurs de la Conférence, l'UIP et le Parlement européen ont investi beaucoup de temps et d'énergie dans la préparation de cette session. A ce titre, je voudrais remercier les dirigeants et le personnel du Parlement européen – qui est notre partenaire – pour leur contribution à ce processus.

Nous espérons que la présente session donnera lieu à un débat riche et constructif, dans la plus pure tradition parlementaire.

Sur ces mots, permettez-moi de déclarer la Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC officiellement ouverte.



CEREMONIE INAUGURALE

DISCOURS DE **M. BERND LANGE**,

PRESIDENT DE LA COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL

AU PARLEMENT EUROPEEN,

CO-PRESIDENT DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Eminents invités,
Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand honneur et le plaisir de vous souhaiter, au nom de Martin Schulz, Président du Parlement européen, la bienvenue à la onzième Conférence parlementaire sur l'OMC.

Cette Conférence résultant des efforts conjoints du Parlement européen et de l'Union interparlementaire, permettez-moi d'exprimer toute ma gratitude à notre partenaire, l'UIP, ainsi qu'à l'Organisation mondiale du commerce, qui nous accueille ici aujourd'hui.

Je me réjouis de voir un si grand nombre de parlementaires, venus des quatre coins du monde, car cela démontre toute l'importance de la dimension parlementaire dans les travaux de l'OMC. Cela atteste également de leur intérêt envers la politique commerciale en général. En qualité de représentants élus, nous établissons un lien essentiel entre, d'une part, les citoyens et les décideurs, en communiquant aux négociateurs l'opinion de nos électeurs et, d'autre part, en demandant à nos gouvernements de rendre compte de leurs actions et de prendre en considération les sujets de préoccupation que nous exprimons.

L'opinion publique accorde une attention croissante aux accords commerciaux, étant donné leurs évolutions récentes et la manière dont ils intègrent des questions comme les normes réglementaires, la sécurité alimentaire et le développement durable. C'est d'ailleurs à juste titre que l'on veut savoir qui prend les décisions et en quoi elles consistent, et cela concerne également celles prises à l'OMC.

C'est précisément ce que je constate au quotidien dans ma fonction de Président de la Commission du commerce international au Parlement européen. Je suis profondément convaincu que les négociations commerciales doivent être plus que jamais transparentes et accessibles aux citoyens. Depuis mon entrée en fonction en 2014, j'ai travaillé sans relâche dans ce sens et suis heureux de constater des avancées certaines. En ce qui concerne les négociations bilatérales dans lesquelles l'Union européenne est partie prenante, l'accès aux documents et informations est maintenant bien meilleur pour les négociations en cours, une grosse partie étant même disponible en ligne. Les membres du Parlement européen peuvent d'ailleurs aujourd'hui, après de difficiles négociations, consulter des documents confidentiels. C'est à mon sens primordial pour le processus démocratique en lien avec le commerce et j'espère que cela servira d'exemple dans d'autres cas.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes ici pour débattre de l'avenir de l'OMC. Cette Conférence sera largement consacrée à discuter de l'après-Nairobi. J'ai eu l'honneur de diriger une délégation de 10 membres à la Conférence ministérielle de Nairobi. Ces journées ont été d'une grande intensité et nous étions soulagés de parvenir à un accord sur de



nombreuses questions particulièrement importantes, notamment pour les pays en développement. Je dois toutefois le reconnaître : nos attentes étaient initialement bien supérieures et nous étions déçus que la Conférence ministérielle n'aille pas plus loin. Je pense également que le processus aboutissant à la décision finale n'était clairement pas optimal, surtout si l'on considère que transparence et inclusivité devraient être les maîtres-mots des négociations commerciales. L'OMC devra revoir ce processus et les méthodes de travail pour, dorénavant, éviter cet écueil.

Depuis Nairobi, le débat est vif, entre les Membres de l'OMC, sur ce que doit inclure le futur ordre du jour. J'espère que, en tant que parlementaires, nous allons contribuer à ce débat de manière constructive et donner de nouvelles impulsions à nos gouvernements. Il est temps de décider des priorités pour les phases suivantes, surtout si, pour la prochaine Conférence ministérielle, nous voulons éviter la même situation que celle précédant la Conférence de Nairobi.

En qualité de parlementaires, nous devons également nous assurer que les décisions prises sont mises en œuvre. Vingt pays environ doivent encore ratifier l'Accord sur la facilitation des échanges avant que celui-ci n'entre en vigueur. Les Membres de l'OMC se doivent d'honorer les engagements pris en ce qui concerne l'amélioration des règles d'origine ou la dérogation sur les services pour les pays les moins avancés.

La semaine dernière, le Parlement européen a approuvé l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information, un des résultats les plus importants de Nairobi. Nous espérons donc pouvoir appliquer les premières réductions des droits de douane au 1^{er} juillet de cette année. Les échanges concernant les 201 produits ajoutés à la liste, par exemple les systèmes GPS, les écrans tactiles, les appareils médicaux, se montent à 1,3 milliard d'euros et vont certainement contribuer au développement et à l'expansion du secteur informatique, tout en bénéficiant aux consommateurs. Quand on parle avec les entreprises, celles-ci soulignent les avantages énormes d'un accord multilatéral, l'atout principal étant qu'elles n'ont pas à se conformer à des règles d'origine spécifiques. Le commerce international a changé et, avec des chaînes de valeur à l'échelle mondiale, il est plus difficile de savoir d'où vient un produit. Il s'agit là d'un argument à utiliser plus souvent en faveur d'une approche multilatérale !

Ces deux prochains jours, de grands négociateurs vont s'adresser à nous et nous allons débattre d'une série de questions et des liens que celles-ci entretiennent avec le commerce. Pour la première fois, nous allons, par exemple, débattre d'une perspective de genre sur le commerce.

Je vous souhaite à tous une excellente session. J'espère que cette Conférence permettra d'évoluer vers plus de compréhension et enverra un signe fort à tous les ambassadeurs et gouvernements quant à l'avenir de l'OMC. Enfin, j'espère qu'elle incitera les parlementaires comme les citoyens à s'impliquer d'autant plus dans la politique commerciale. Je vous remercie de votre attention.



CEREMONIE INAUGURALE

DISCOURS DE M. HARALD NEPLE, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT DE LA NORVEGE AUPRES DE L'OMC,
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE L'OMC

Excellences,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs,

- C'est un honneur pour moi de pouvoir m'adresser à la Conférence parlementaire sur l'OMC en qualité de Président du Conseil général de l'OMC. Lors de la Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Nairobi en décembre dernier, les Ministres ont décidé de réfléchir au meilleur moyen de faire avancer les négociations et le programme relatifs au système commercial multilatéral. Au cours du premier semestre de cette année, les Membres de l'OMC sont ainsi entrés dans une phase de réflexion quant à la manière de traiter ces questions. Bien qu'aucune voie n'ait clairement été tracée, le débat se poursuit, en particulier sous l'impulsion des Membres.
- En qualité de parlementaires, vous jouez un rôle crucial d'intermédiaires entre l'OMC et vos électeurs, ceux-ci étant les principaux bénéficiaires de l'action de l'OMC. Lors de la Conférence ministérielle de Bali en 2013, les Membres de l'OMC ont adopté l'Accord sur la facilitation des échanges, comme vous le savez puisque, dans plusieurs cas, cet accord passe devant le Parlement. A la Conférence de Nairobi, nous avons pris plusieurs décisions. En matière de concurrence à l'exportation, la décision qui aboutira à la suppression des subventions pour le secteur de l'agriculture est historique et représente une étape majeure.
- Vous le savez probablement tous, le processus mis en œuvre pour parvenir à un accord à la Conférence ministérielle a été critiqué. Je pense que les Membres sont d'accord pour prendre ce point au sérieux et éviter qu'il ne se reproduise en insistant sur le besoin de transparence et d'inclusivité dans notre préparation de la prochaine Conférence.
- Comme l'ont démontré Bali et Nairobi, si tous les Membres coopèrent et font preuve de la volonté politique requise, les résultats des négociations peuvent faire l'objet d'un consensus à l'OMC. Le suivi de ces résultats et de la Déclaration ministérielle de Nairobi est maintenant essentiel.
- Le Conseil général continue d'observer le travail effectué dans les organes concernés de l'OMC pour s'assurer de la stricte mise en œuvre de toutes les décisions. L'entrée en vigueur de l'AFE, Accord sur la facilitation des échanges, s'approche de la limite requise des deux tiers des 162 Membres de l'OMC, l'Organisation ayant déjà reçu plus de 80 instruments d'acceptation. Le Comité préparatoire sur la facilitation des échanges continue de recevoir des notifications d'engagement et le Mécanisme pour l'AFE est prêt à assurer le soutien des Membres des pays les moins avancés ou en développement pour les questions liées à l'AFE.



- L'une des décisions prises à Nairobi portait sur la poursuite des négociations, selon un échéancier accéléré, en vue d'obtenir une solution durable à la détention de stocks publics en matière de sécurité alimentaire. Une autre décision concernait un mécanisme spécial de protection pour les Membres des pays en développement, ce mécanisme étant également en cours de négociation. Le Comité sur l'agriculture, en session extraordinaire, conduit les négociations sur ces deux questions.
- Certaines décisions sur le traitement préférentiel des pays les moins avancés ont également été adoptées à la dixième Conférence ministérielle. Concernant la dérogation sur les services, le Conseil des services a déjà reçu 23 notifications de préférence pour les prestataires et les services des pays les moins avancés. Le Comité sur les règles d'origine va débattre des différentes manières d'accroître la transparence et de suivre les mesures prises par les Membres accordant la préférence pour mettre en œuvre leurs engagements.
- De toute évidence, il faut aller plus loin. Dans le contexte de croissance ralentie de l'économie mondiale, les échanges commerciaux doivent s'amplifier. A Nairobi, les Ministres se sont engagés à renforcer le système commercial multilatéral afin qu'il stimule fortement le bien-être et la prospérité inclusifs de tous les Membres. Ils ont convenu que les Membres des pays en développement, surtout les pays les moins avancés, doivent bénéficier de la croissance du commerce mondial de manière proportionnée à leurs besoins de développement économique.
- Des pistes de réflexion ont été incorporées à la Déclaration de Nairobi :
 - Pour mettre en œuvre de manière efficace les accords concernés, il a été demandé au Conseil général d'envisager d'éventuels ajustements à la structure des organes subsidiaires de l'OMC.
 - Pour que les Accords commerciaux régionaux, les ACR, restent complémentaires au système commercial multilatéral et ne se substituent pas à celui-ci, le Comité de l'OMC chargé des ACR devra débattre de leurs implications systémiques sur le système commercial multilatéral et de leurs relations avec les règles de l'OMC.
 - La Conférence ministérielle a également souligné la place centrale accordée au développement dans les travaux de l'OMC et le fait que les Membres doivent continuer à privilégier les questions relatives aux pays les moins avancés.
 - D'importantes divergences de vues persistent en ce qui concerne le Programme de Doha sur le développement et la manière de mener les négociations. Pour autant, tous les Membres ont la ferme volonté de faire progresser les négociations sur les questions restantes de Doha. Je dois ajouter que certains Membres souhaitent discuter d'autres points non liés à Doha, pour les négociations, ce qui n'est pas l'avis de tout le monde à ce stade. L'obtention de résultats concrets n'est donc pas chose aisée à l'OMC mais les Membres s'efforcent d'aller vers une convergence.
- La onzième Conférence ministérielle n'étant qu'à un an et demi, notre travail à Genève doit s'intensifier. Nous avons toutefois besoin de votre aide. Je vous demande instamment de prendre une part active aux discussions sur la manière de renforcer l'OMC et sa fonction de négociation, de soutenir ce processus et de nous aider à progresser conjointement en vue de la prochaine Conférence et au-delà. J'ai invité tous les Membres à me consulter sur le lieu et la date exacte de la prochaine Conférence ministérielle.
- Notre action à l'OMC est au service des Membres. L'apport des parlementaires à notre travail avec les divers gouvernements permet une meilleure compréhension et l'OMC est ainsi réactive face aux besoins des Membres. De plus, en qualité de parlementaires, on vous demande d'approuver les résultats des négociations à l'OMC. Ensemble, poursuivons le développement d'un cadre stable, transparent et fiable pour le commerce mondial. Ensemble, améliorons encore le système commercial multilatéral afin de répondre, avec efficacité, aux attentes des Membres et d'améliorer le bien-être des citoyens.
- Je vous remercie de votre attention.

AUDITION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE L'OMC, M. KARL BRAUNER

Travail post-Nairobi : réflexions sur le futur de l'OMC

REMARQUES LIMINAIRES

Je suis enchanté d'être parmi vous ce matin pour représenter le Directeur général, qui a dû partir inopinément pour le Brésil et vous présente donc toutes ses excuses. Je respecte infiniment votre travail, qui donne au nôtre sa légitimité.

Je voudrais commencer par quelques observations préliminaires. Je pense que l'OMC va relativement bien. Si ceci ne transparait pas, c'est parce que les attentes ne sont pas les bonnes. Les Membres font beaucoup appel à notre mécanisme de règlement des différends. Nous avons traité plus de 500 plaintes et trouvé une solution à l'amiable à 100 d'entre elles avant même l'ouverture de la procédure officielle. Notre taux de respect des décisions dépasse les 90 pour cent. Les groupes spéciaux ont rendu environ 170 rapports et l'organe d'appel plus de 120. En règle générale, la procédure ne traîne pas. Les groupes spéciaux rendent leur décision dans les 15 mois et l'organe d'appel dans les 90 jours.

Aucun des systèmes judiciaires que je connais ne peut rivaliser en rapidité. Notre procédure est aussi très bon marché, puisqu'elle est gratuite pour les utilisateurs et que nous offrons un service de plus en plus sollicité sans hausse budgétaire depuis sept ans. Nous nous sommes adaptés à la priorité politique claire accordée par nos Membres à la stabilisation du mécanisme de règlement des différends, notamment en transférant une quantité importante de ressources d'autres divisions du Secrétariat au mécanisme, ainsi qu'en affectant 29 collaborateurs supplémentaires à la division juridique et à l'organe d'appel.

Le succès est au rendez-vous dans d'autres domaines également. Nos examens des politiques commerciales ne sont pas sans répercussions sur la politique commerciale nationale de nos Membres. Le suivi des mesures protectionnistes assuré par l'OMC s'est révélé très efficace en temps de crise. Le Secrétariat apporte des contributions importantes à la recherche économique internationale et les études de l'OMC concernant les chaînes de valeur mondiales ont exercé une incidence sur les stratégies adoptées par les pays en développement et les PMA en matière de développement. Nos activités d'aide pour le commerce aident les pays à tirer parti du système commercial multilatéral et de ses règles.

En ce qui concerne le travail post-Nairobi et le programme des négociations, l'accent mis sur les négociations qui ont lieu lors des Conférences ministérielles me paraît excessif. Les Comité de l'OMC sont chargés de négocier en permanence. A l'époque du GATT, les Conférences ministérielles ne se réunissaient que lorsque les circonstances exigeaient une rencontre historique. Il est tentant de transformer les Conférences ministérielles de l'OMC, prévues tous les deux ans par les textes, en événements historiques. Ceci me semble toutefois dangereux.

La réussite ou l'échec de l'OMC dans son ensemble doivent-ils être jugés à l'aune d'une seule Conférence ministérielle ? L'OMC est une Organisation axée sur ses Membres, mais nos Membres n'ont pas encore trouvé le chemin qui leur permettra de continuer à avancer après Nairobi. Nous avons quelques certitudes : les Membres doivent trouver une solution permanente en matière de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, une proposition de mécanisme de sauvegarde spéciale devra être adoptée, l'accord sur les technologies de l'information devra être mis en œuvre, il faudra offrir aux prestataires de services des PMA de nouvelles perspectives d'exportation dans le cadre de la dérogation dont ces derniers bénéficient et il



est impératif que la simplification des règles d'origine aide les exportateurs des PMA. Les Membres se penchent actuellement sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Il est donc possible qu'il leur faille un peu de temps pour décider et préciser ce dont ils souhaitent négocier dans des domaines nouveaux tels que le commerce électronique, le commerce numérique, les investissements et les relations avec les autres organisations internationales.

Nous sommes enchantés que le succès rencontré lors des Conférences ministérielles de Bali et de Nairobi ait incité le monde des affaires à s'intéresser de nouveau à l'OMC, mais nous vous sommes également reconnaissants de votre implication constante. C'est vous, parlementaires, qui contribuez à façonner et infléchir les prises de position de votre gouvernement. Vous êtes à la tête des membres qui sont eux-mêmes à la tête de l'OMC et le Secrétariat souhaite connaître votre avis.



QUESTIONS-REPONSES

M. G. Thomas (Royaume-Uni)



Au Royaume-Uni, l'OMC est envisagée dans la perspective du référendum à venir sur l'appartenance à l'Union européenne. Je me demande si vous pourriez nous expliquer plus en détail quelles conséquences un éventuel retrait de l'Union européenne pourrait avoir sur les relations entre la Grande-Bretagne et l'OMC.

M. N. Ake (Bénin)



Les préparatifs de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC et la reprise ultérieure des négociations nous montrent que l'OMC se heurte à des difficultés et se trouve à un tournant. Les accords commerciaux régionaux menacent l'OMC dans son rôle d'enceinte de négociation et

pourraient la reléguer à une simple fonction de normalisation. Il faudrait que les Membres de l'OMC s'efforcent de sauvegarder ce rôle. Le multilatéralisme est en effet la seule solution permettant de garantir l'intégration des PMA dans le système commercial international et d'éviter qu'ils ne soient marginalisés. Le Cycle de développement de Doha devra être achevé avant qu'un autre cycle de négociations ne puisse s'ouvrir et nous sommes très inquiets de l'absence de consensus qui s'est révélée sur ce point à Nairobi.

Cette impasse continue à empêcher l'OMC de fonctionner normalement. Il faut que les Membres respectent les engagements qu'ils ont pris en faveur de l'intégration des petits pays. Les difficultés que nous rencontrons actuellement concernant les désignations à l'organe d'appel sont révélatrices de la politisation de l'OMC et nous prions tous les Membres de veiller à ce que cet organe, garant de l'autonomie fonctionnelle de l'OMC, puisse continuer à remplir son rôle.

M. I. Dodon (République de Moldova)



La République de Moldova a signé un accord commercial avec l'Union européenne dans l'espoir de voir ses exportations vers le marché européen augmenter. Toutefois, en janvier 2016, le volume des exportations en direction de l'Union européenne avait chuté de plus de 14 pour cent. Les échanges de la République de Moldova avec l'Union européenne se sont également ressentis des sanctions commerciales bilatérales imposées par l'Union Européenne à la Fédération de Russie. Nous espérons que l'OMC œuvrera dans le but d'éviter les différends commerciaux entre grands pays et régions.

M. P. Rübig (Parlement européen)

Le Parlement européen a lancé un programme destiné aux entrepreneurs migrants, aux jeunes entrepreneurs et aux femmes qui entreprennent. Que peut faire l'OMC pour les réfugiés et comment peut-elle contribuer à la mise en place de structures éducatives et d'infrastructures de nature à inciter les réfugiés à rester dans leur pays d'origine ?

M. A. Bashir (Parlement européen)



Quelles sont les armes de l'OMC contre la corruption ? Que peut faire l'OMC pour permettre aux nations vulnérables se trouvant à l'extérieur d'une zone de libre-échange de profiter de cette zone ?

M. B. Diame (Sénégal)



Je suis inquiet du rôle joué par les parlementaires dans l'organisation et le fonctionnement de l'OMC. Les parlementaires, qui ne prennent pas part aux négociations, sont toutefois sollicités, à la fin des négociations, pour ratifier les accords signés. Si les parlementaires étaient davantage impliqués dans l'ensemble de la procédure, les

points abordés seraient plus clairs et un dialogue pourrait s'instaurer avec la société civile. Comment les parlementaires peuvent-ils contribuer aux travaux de l'OMC dans des domaines tels que le règlement des différends, l'intégration de la dimension du développement dans les accords et le renforcement des capacités ?

M. C.M. Huber (Allemagne)



L'OMC s'exprime au nom des PMA et des pays en développement et il faut que les parlementaires aient pleinement connaissance de certains points particuliers, par exemple dans le domaine agricole. Dans les rares domaines dans lesquels le secteur agricole africain exerce une concurrence (notamment le coton), la situation se complique. La question des exportations africaines et de la diversification des économies africaines est également à l'étude. Soixante-dix pour cent du PIB africain sont dégagés par la vente de matières premières, qui n'offrent pas de valeur ajoutée. Il faut aussi tenir compte de la corruption, y compris l'évasion fiscale active. Nombre des décisions concernant l'Afrique sont prises à l'échelon européen. Les inégalités, l'absence d'inclusion et les conflits existant dans le contexte africain figurent aussi au nombre des questions à aborder.

M. S. Kanunye Gichigi (Kenya)

Il faut renforcer le rôle joué par le Parlement en matière de questions commerciales. L'OMC et l'UIP devraient donc créer un mécanisme permettant de dialoguer avec les parlementaires. Il faudrait convier les nouveaux parlementaires à une réunion d'information formelle les mettant au fait des questions commerciales et leur

permettant de mieux informer leur électorat et d'influer sur les prises de position gouvernementales.

Mme F.O. Raji-Raski (Nigéria)



J'aimerais que le Directeur général adjoint nous apporte son éclairage sur les questions qualifiées de "nouvelles" et leur influence sur les négociations en cours concernant le Programme de Doha pour le développement, plus particulièrement à la lumière du paragraphe 34 de la Déclaration ministérielle de Nairobi.

M. C. Matznetter (Autriche)



Je pense que le principal problème que posent les nouvelles zones franches concerne la procédure de règlement des différends opposant les investisseurs aux Etats. Les petits Etats sont de plus en plus souvent poursuivis en justice par les multinationales, ce qui nuira au droit des pays de prendre leurs propres décisions et d'adopter leur propre réglementation. L'OMC n'apporte pas de réponse parce qu'elle n'a pas la volonté d'offrir un système multilatéral de règlement des différends acceptable, notamment en ce qui concerne les

investisseurs et leurs droits à l'intérieur d'un pays. A l'Union européenne, la Cour européenne ne tranche jamais une affaire, mais donne aux tribunaux nationaux une indication de la façon dont régler un différend. Cette Cour pourrait servir de modèle à une cour multilatérale internationale, qui offrirait un cadre rendant les accords de libre-échange plus acceptables, quelle que soit leur forme. L'OMC devrait consacrer davantage d'efforts à l'établissement d'un système d'accords de libre-échange mieux harmonisé.

M. P. Njoroge Ben (Kenya)



Je pense, au nom de l'inclusivité, que les personnes handicapées doivent être mieux représentées à l'OMC et lors des conférences sur le commerce.

Mme G.N. Condori Jahuira (Pérou)



Je considère notre discussion concernant l'avenir de l'OMC comme très positive à la lumière d'évolutions telles que le TPP. Pour dissiper les craintes et apaiser les rumeurs à propos du TPP, il est essentiel que l'OMC établisse un protocole stipulant des critères et des procédures,

notamment en matière de transparence. J'aimerais également savoir comment l'OMC pourrait contribuer à garantir que cette législation internationale sera harmonisée et offrira des avantages à tous les pays sans restreindre les exportations de services.

M. B. Lange (Modérateur)

Au Parlement européen, la durabilité, les droits syndicaux et la réduction des émissions de CO₂ occupent une place croissante dans les discussions relatives aux accords commerciaux. L'OMC a-t-elle l'intention de débattre de ces questions ?

M. K. Brauner (Directeur général adjoint de l'OMC)

Je vous remercie de toutes vos questions, auxquelles je vais m'efforcer de répondre. Nous n'avons aucune idée précise de la façon de gérer le Brexit. Le Royaume-Uni est Membre de l'OMC par le truchement de l'Union européenne, mais aussi en son nom propre. Je pense que la situation dépendra de l'issue des deux années de négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Nous courrons le risque que les petits pays qui ne sont parties à aucun ACR ne soient marginalisés. L'approche multilatérale est de toute évidence la meilleure et j'espère qu'elle ne sera jamais supplantée.

Une fois les accords bilatéraux et régionaux adoptés, ils peuvent s'insérer harmonieusement dans le cadre multilatéral. En cours de négociation, par contre, ils exercent un effet dissuasif délétère sur les négociateurs, réticents à formuler des propositions à l'échelon multilatéral. La majorité des Membres de l'OMC sont des pays en développement et des PMA. Il est important que les Membres se rassemblent au sein de groupes leur permettant de se faire plus facilement entendre.

L'OMC a notamment contribué à la lutte contre la corruption par le biais de l'accord sur les marchés publics, auquel certains pays ont adhéré pour lutter contre la corruption chez eux. L'OMC s'efforce aussi de s'attaquer à la corruption par le biais de ses accords existants. La marge de manœuvre politique laissée aux Membres permet à l'Organisation de se pencher sur des questions

telles que l'environnement, les normes du travail et les droits des femmes, ce qu'elle fait déjà. Certains Membres souhaitent continuer à négocier les questions en suspens dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, tandis que d'autres souhaitent négocier d'autres points. Le Secrétariat estime que les deux façons de procéder ne s'excluent pas l'une l'autre. Toutefois, les Membres sont généralement désireux de débattre des questions relatives au Programme de Doha pour le développement.

Personne ne peut nier que ces questions soient au cœur du développement. L'offre d'un service administratif et juridique robuste à tous les niveaux est l'un des points forts du mécanisme de règlement des différends de l'OMC par rapport aux autres mécanismes. Nous serions tout à fait d'accord d'accepter que nos Membres élargissent le mandat de notre mécanisme de règlement des différends, pour autant que cette décision soit accompagnée des ressources requises.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP)

Nous avons pris bonne note des observations concernant la nécessité d'offrir aux parlementaires une formation et un renforcement des capacités dans le domaine commercial, fort pertinentes au vu du taux de roulement élevé des parlementaires.



L'UIP s'efforcera de faire figurer les questions de nature commerciale au programme des formations qu'elle propose aux parlementaires nouvellement élus lors de leur prise de fonction, en s'appuyant, le cas échéant, sur les compétences techniques de l'OMC dans le contexte de la coopération qui lie nos deux Organisations.

M. K. Brauner (Directeur général adjoint de l'OMC)

L'OMC sera enchantée de mettre ses compétences à la disposition de l'UIP dans le cadre des programmes de formation proposés aux parlementaires nouvellement élus. Je me pencherai volontiers sur la question du recrutement des personnes handicapées à l'OMC.



THEME DE FOND

DEMARRER LE COMMERCE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT APRES NAIROBI

*Document de travail présenté par M. Paul Rübig, Rapporteur,
Membre du Parlement européen*

L'issue concluante des négociations lors de la Conférence ministérielle de Nairobi a réaffirmé le rôle central que joue l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans la gouvernance du commerce international. Le "paquet de Nairobi" contient des dispositions importantes en matière d'agriculture qui, une fois mises en œuvre, profiteront à tous les Membres, en particulier aux pays en développement. L'Accord sur les technologies de l'information conclu à Nairobi a montré l'importance de mener des négociations multilatérales dans différents formats et apporté la preuve de la capacité de l'Organisation de s'acquitter de sa mission.



L'avancement du programme multilatéral doit se faire avec la participation de tous les Etats Membres, mais l'OMC devrait aussi servir de plate-forme pour la négociation d'accords plurilatéraux. Pour pouvoir développer plus avant un régime de commerce international dont chacun puisse bénéficier, il faudrait que les pays qui désirent se mettre d'accord sur certaines questions liées au commerce puissent ouvrir des négociations dans le cadre de l'OMC. Si d'autres Membres de l'OMC souhaitent par la suite souscrire aux accords ainsi conclus, ils devraient avoir le droit de le faire à n'importe quel moment, pour autant qu'ils remplissent les conditions requises.

De plus, les différents partenaires peuvent conclure des accords régionaux ou bilatéraux, qui viendraient compléter les négociations multilatérales, sans toutefois s'y substituer.

S'il importe de faire progresser les négociations sur le Programme de Doha pour le développement, qui ont commencé en 2001, il nous faut aussi reconnaître que, depuis lors, le monde a changé. Nous sommes maintenant en 2016. Pour que l'OMC garde tout son sens, elle doit aussi parler du commerce tel qu'il se pratique aujourd'hui. Le e-commerce et le commerce numérique sont une réalité et leur part dans les échanges mondiaux connaît une croissance très rapide. Il est peut-être nécessaire de réfléchir plus avant aux moyens de traiter ces questions "nouvelles" et dans quelle configuration, mais il ne faut pas trop tarder. Le fait de commencer à discuter de questions qui dépassent le cadre du Cycle de Doha et de son mandat ne doit pas être perçu comme une menace pour les pays en développement, mais plutôt comme l'occasion de partager les avancées technologiques plus rapidement et plus uniformément à travers le monde. Les pays en développement utilisent aussi les nouvelles technologies et ils le font même parfois de façon plus innovante que les pays développés. Les nouvelles technologies peuvent les aider à contourner leur manque d'infrastructures et à s'intégrer au marché mondial d'une manière que l'on n'aurait pas pu imaginer il y a dix ou vingt ans.

Bien d'autres aspects de la pratique des échanges commerciaux ont aussi changé au cours des dernières décennies. De plus en plus, l'activité économique internationale s'appuie sur les chaînes de valeur mondiales et les réseaux stratégiques plutôt que sur de simples échanges entre vendeurs et acheteurs intégrés

verticalement dans les différents pays. Les biens intermédiaires représentent maintenant près de 60 pour cent des importations mondiales. Les services jouent un rôle clé dans le fonctionnement de ces chaînes de valeur mondiales et des réseaux internationaux de production, en particulier le transport, les communications et autres services aux entreprises, secteurs du commerce mondial qui connaissent la croissance la plus rapide. Il n'y a plus de distinction stricte entre biens et services; ce sont désormais des éléments imbriqués et indissociables de la production. Nous devons en tenir compte dans nos politiques ainsi que dans les négociations commerciales, notamment pour ce qui concerne les règles relatives à l'évaluation en douane.

Autre aspect particulièrement important, la façon dont nos règles d'origine sont énoncées, qui n'est pas toujours adaptée aux économies intégrées et interdépendantes d'aujourd'hui. Bien souvent, ces règles font que les économies les moins avancées peinent à se développer et à tirer pleinement parti du traitement préférentiel qui leur a été accordé. La décision sur les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés qui a été prise à Nairobi est un pas dans la bonne direction, qui devrait permettre à ces pays de s'y conformer plus facilement et avec plus de transparence. J'espère sincèrement que tous les Membres de l'OMC feront de leur mieux pour y donner suite dans les meilleurs délais. En fait, les règles d'origine simplifiées sont une des cibles énoncées au titre du commerce dans l'Objectif de développement durable n° 17, puisqu'il y est demandé aux pays de veiller "à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés" (cible 17.2). En outre, la complexité et l'absence d'harmonisation des règles d'origine constituent un obstacle majeur au commerce pour les petites et moyennes entreprises, qui n'ont pas nécessairement les ressources voulues pour les appliquer.

Par ailleurs, il nous faut de nouvelles mesures incitatives et de nouveaux outils pour améliorer la participation de tous au commerce mondial, surtout celle des pays en développement, notamment en assurant la protection des droits de propriété intellectuelle afin de promouvoir l'innovation et de stimuler la compétitivité. La réduction des tarifs douaniers ne suffit pas, car elle ne rend pas forcément les pays plus concurrentiels sur marché mondial. C'est la raison pour laquelle l'Accord sur la facilitation des échanges et le mécanisme qui y est attaché sont si importants : associés au programme Aide pour le commerce, ils devraient permettre d'améliorer les conditions matérielles, d'alléger les formalités administratives et bureaucratiques, et de renforcer les capacités et le savoir-faire.

Il convient aussi de s'intéresser à la relation du commerce avec d'autres aspects des politiques générales. Le commerce libre, équitable et durable ne peut se développer dans le vide. La corruption, entre autres choses, fausse grandement les échanges. Des structures de bonne gouvernance et la certitude juridique sont absolument nécessaires pour créer un bon climat d'investissement et cela revêt une importance particulière pour les petites et moyennes entreprises. Les grandes entreprises possèdent les ressources nécessaires pour se frayer un chemin dans des environnements hostiles; elles peuvent aussi se permettre de prendre des risques, ce que les entreprises plus petites ne peuvent pas faire. En général, les PME sont l'épine dorsale de l'économie et créent la grande majorité des emplois aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Les PME sont tributaires d'un environnement stable et fiable et ont besoin d'un soutien sur mesure pour pouvoir participer au commerce international.

En résumé, l'OMC a prouvé qu'elle était à la hauteur de sa mission. Les accords multilatéraux gardent une importance cruciale pour le commerce mondial, mais une approche plus souple quant au mode et au format de négociation s'impose. Pour que le commerce puisse contribuer au développement, il faut aussi tenir compte du contexte mouvant dans lequel le commerce mondial évolue. L'OMC doit se pencher sur des questions telles que le e-commerce ou l'interdépendance entre les politiques commerciales et d'autres aspects des politiques générales qui ont une incidence sur l'environnement commercial. Ce n'est qu'alors que le commerce réalisera pleinement son potentiel comme moyen de sortir les gens de la pauvreté et comme instrument de croissance et de création d'emplois, donc comme vecteur de développement réel.

1. Le commerce est un moteur de croissance et un ingrédient essentiel du développement. Le préambule de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) stipule *qu'il est nécessaire de faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique*. L'idée du développement est enracinée dans le système de l'OMC et l'Accord fixe clairement la marche à

suivre pour la libéralisation du commerce et la promotion du développement. C'est pourquoi l'OMC est tenue de veiller à ce que le commerce soit favorable au développement.



2. La réalisation de cet objectif, *Démarrer le commerce en faveur du développement*, implique un rôle particulier pour l'OMC et ses membres, notamment à la lumière de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, récemment tenue à Nairobi, dont les résultats ont été mitigés. La non- réaffirmation du Programme de Doha pour le développement (PDD) dans la Déclaration ministérielle de Nairobi, n'est pas, il faut bien le dire, encourageante. Comment démarrer le commerce en faveur du développement si on ignore les questions fondamentales du développement exposées en vue du Cycle de Doha ? L'intégration rapide des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) dans le système commercial mondial est un impératif, mais la conclusion du Programme de Doha pour le développement et la mise en œuvre des engagements inscrits dans les décisions ministérielles sont de la plus haute importance si nous voulons atteindre cet objectif.

Intégration des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) dans le système commercial mondial

3. Le commerce a des effets différents sur les pays, selon leur stade de développement. Or, les écarts sont considérables entre pays développés, pays en développement et PMA en termes de capacités. Le stade de développement et l'état des infrastructures déterminent la capacité d'un pays à tirer profit du commerce international. Si les règles ne sont pas égales pour tous, le commerce peut avoir des effets négatifs sur les pays qui sont désavantagés. D'où l'importance de l'OMC en tant que forum multilatéral de négociation des accords commerciaux : elle assure l'égalité des règles à tous les pays engagés dans le commerce, de sorte qu'ils bénéficient de la croissance des échanges internationaux.

4. C'est la raison pour laquelle le principe de "réciprocité moins que totale" a été introduit dans les règles du GATT : il fallait neutraliser les effets négatifs de la libéralisation du commerce sur les pays en développement et les PMA. Ces mesures ont été rendues encore plus faciles à appliquer avec la mise en place de l'OMC, grâce aux dispositions du "Traitement spécial et différencié" prévues dans les accords du Cycle de l'Uruguay. Désormais, les pays en développement avaient droit à des baisses de tarif moins élevées et à des périodes plus longues pour la mise en œuvre de divers engagements. Malgré l'introduction du concept de "traitement spécial et différencié" dans les négociations du Cycle de l'Uruguay, cependant, les règles du commerce restaient fortement favorables aux pays développés.

5. Pour assurer l'égalité des règles aux pays en développement et améliorer leurs perspectives commerciales, la Conférence ministérielle tenue à Doha en 2001 a, pour la première fois dans l'histoire des

négociations commerciales, mis en avant la question du développement, lui donnant un caractère central dans les négociations commerciales menées dans le cadre de l'OMC.

Mener à bonne fin le Programme de Doha pour le développement (PDD)

6. Depuis ses débuts, le Cycle de négociations commerciales de Doha est dans l'impasse en raison des divergences considérables entre pays développés et pays en développement. Pourtant, la conclusion de ce cycle, comme prévu par la Déclaration de Doha, permettrait de résoudre beaucoup de questions pesant sur les pays en développement et les PMA. Il est décourageant, par conséquent, de constater que des négociations échevelées, menées sur une quinzaine d'années, ont accouché de résultats aussi chétifs. Or, au moment où on écrivait l'oraison funèbre du PDD, la Conférence ministérielle de Bali a donné un peu d'espoir au monde en apportant les tout premiers résultats à ce même PDD et au commerce multilatéral. La Déclaration ministérielle de Bali et ses décisions sur certaines questions relatives à la facilitation du commerce, à l'agriculture et au développement des PMA ont insufflé un peu de vie à des négociations moribondes sur le commerce multilatéral. Mais ces négociations ne sont jamais faciles et, malgré la volonté incontestable exprimée par les Membres à Bali, elles n'ont pas abouti à un programme de travail pour les autres questions de Doha. Qui plus est, la suite des événements après Bali a apporté, elle aussi, son lot de désillusions et les pays en développement, en particulier, ont été déçus de voir que le développement ne mobilisait que très modérément et que leur sort, ainsi que celui des PMA, laissait indifférent.

7. Ce ne pouvait être pire pour les pays en développement, puisque le cœur même du PDD, centré sur le développement, était remis en question dans les négociations de l'après-Bali, et aussi dans la Conférence ministérielle de Nairobi. Nous, les pays en développement, nous étions réjouis des résultats de Bali mais, à l'approche de Nairobi et après sa tenue, l'enthousiasme avait laissé place au désenchantement. Ce revers est imputable au fait que certains Membres rechignent à tenir les engagements pris à Doha et à la Conférence ministérielle qui s'est ensuivie. Un système, quel qu'il soit, surtout un système multilatéral avec des membres aussi divers que l'OMC, ne peut réussir si les engagements ne sont pas honorés et si on change les poteaux des buts au gré de certains membres.

8. Nombreux sont les pays en développement et PMA membres de l'OMC, or, ils se débattent dans les mêmes problèmes qu'au début du siècle : sous-développement et manque de ressources. Les difficultés qui auraient dû être aplanies depuis longtemps sont opportunément écartées en faveur d'autres, plus conformes aux priorités des pays développés.

9. La Conférence ministérielle de Nairobi (2015), la première de l'OMC tenue en Afrique, ce continent qui compte le plus de PMA, aurait dû moins que toute autre être l'occasion de remettre en cause l'existence même du PDD. Les participants ont eu beau soutenir la continuation et la conclusion du Cycle de Doha, le PDD n'a pas été réaffirmé.

10. L'Inde n'a cessé de soutenir que le Cycle de développement de Doha doit contribuer au développement, conformément à son mandat, et que tous les domaines objet de négociation doivent être traités, sur la lancée des avancées obtenues depuis des années. L'achèvement du Programme de Doha pour le développement, dans son intégralité, serait un grand pas vers l'égalisation des règles du jeu en matière de commerce mondial, pour les pays en développement et surtout les PMA. Ainsi, l'un des mandats du Cycle de Doha est de réduire les subventions agricoles colossales accordées par les pays développés et d'y mettre bon ordre. Cela supprimerait des distorsions qui faussent depuis longtemps le commerce agricole mondial et améliorerait la compétitivité des agriculteurs des pays en développement. Il faut donc que les pays membres de l'OMC se mobilisent concrètement en faveur d'une conclusion rapide du Programme de Doha pour le développement; qu'ils en fassent une priorité, afin que les pays en développement s'intègrent mieux au système commercial multilatéral. Une conclusion rapide du PDD permettrait d'élargir le programme commercial de l'OMC et faciliterait l'adoption des règles à l'avenir, mais un échec sur ce plan ne manquerait pas d'assombrir les perspectives des négociations futures et les pays en développement et les PMA en seraient les principales victimes.

Exécution des décisions ministérielles

11. La Conférence ministérielle de Nairobi n'a pris que quelques rares décisions concernant le Cycle de Doha. Le Paquet de Nairobi comporte, certes, des décisions sur l'agriculture, le coton et quelques questions afférentes aux PMA, mais certains Membres ont essayé d'obtenir un mandat autorisant l'inscription de nouvelles questions à l'ordre du jour, négligeant le Programme de Doha pour le développement, alors que ce programme était en discussion depuis plus d'une quinzaine d'années. La Déclaration ministérielle de Nairobi montre amplement que si on veut lancer des négociations multilatérales sur des questions de ce type, il faut l'accord de tous les Membres. Il est donc impératif que les décisions intéressant les pays en développement soient mises en œuvre, sérieusement, par les pays membres de l'OMC.

12. Etant donné que la Déclaration ministérielle de Nairobi rappelle que l'OMC maintient le développement au centre de ses activités et aussi que les dispositions relatives au "traitement spécial et différencié" resteront intégrales, l'Inde insiste sur la nécessité, pour les Membres de l'OMC, en particulier les pays développés, d'honorer et appliquer les décisions ministérielles de l'OMC.

13. L'Inde est l'un des quelques pays qui ont déjà notifié leur intention d'appliquer un traitement préférentiel aux PMA dans le commerce des services. S'agissant de l'application du traitement préférentiel en matière de services et pour les fournisseurs de services de PMA, et du renforcement de la participation des PMA au commerce des services, l'Inde est le seul Membre qui a proposé le renoncement aux droits de visas. Cette offre est unique et représente pratiquement une première. La Déclaration ministérielle de Hong Kong, qui date de décembre 2005, prévoyait entre autres éléments, d'accorder un accès en franchise de droits et sans contingent (DFQF) aux PMA. L'Inde a annoncé le schéma de préférences tarifaires à taux zéro (DFTP) pour les PMA en 2008. Actuellement, 31 PMA sur 48 en sont bénéficiaires. Sur ce nombre, 21 sont des pays d'Afrique et 10 de la région Asie-Pacifique.

14. Aujourd'hui, le commerce mondial régresse plus rapidement que les PIB et cela nous rappelle, si besoin était, que la contribution du commerce mondial à la croissance mondiale économique est en baisse. Or, le gisement que recèle le commerce entre les pays d'Asie et entre l'Asie et l'Afrique reste inexploité. Ces sociétés expriment une demande constante depuis l'effondrement financier de 2008. Il faut donc impérativement que l'OMC et les mécanismes commerciaux y afférents réfléchissent à la façon d'explorer et promouvoir ces territoires jusqu'à présent demeurés vierges. L'Inde a également ratifié l'Accord de facilitation des échanges en avril 2016. On le voit, l'Inde est attachée à la cause du multilatéralisme et elle est convaincue que l'OMC serait renforcée si ses membres honoraient les engagements qu'ils avaient contractés au forum.

15. Aujourd'hui, le discours macroéconomique mondial a changé : le commerce n'est plus vu comme une source de devises étrangères mais comme un élément nécessaire à la croissance mondiale. L'expérience économique de l'Asie de l'Est montre que la croissance du commerce est intrinsèquement liée à l'industrie manufacturière et aux infrastructures. Aussi faut-il faire de l'investissement dans les infrastructures et dans la fabrication les deux piliers permettant de soutenir une croissance mondiale chancelante. C'est la raison pour laquelle l'Inde a lancé des initiatives telles que "Make in India", "Skill India", "Start up India", etc., qui servent aussi à promouvoir le commerce mondial. L'OMC, dans son discours, devrait par conséquent voir en ce gisement manufacturier un moyen de soutenir la croissance mondiale en mettant en place un écosystème mondial propice à des échanges internationaux justes et équitables.

16. L'Inde n'a cessé de militer en faveur d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles et non discriminatoire. En ces temps décisifs, alors qu'on essaie d'orienter les négociations vers des questions non commerciales, il importe plus que tout que l'OMC demeure une institution multilatérale utile et soucieuse de progrès. Les décisions ministérielles de Nairobi doivent être appliquées d'urgence pour renforcer le système commercial multilatéral. Les Membres doivent honorer les engagements de la Conférence ministérielle de Bali et ceux du Conseil général sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, sur la mise en œuvre des décisions de Nairobi relatives au *Mécanisme de sauvegarde*

spéciale (MSS) pour les produits agricoles (des pays en développement), sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, et autres décisions importantes pour les pays en développement et les PMA. Et si on traite simultanément les autres questions de Doha en suspens, on permettrait sans doute au système commercial multilatéral d'avancer.

17. De telles mesures permettraient non seulement une meilleure intégration des pays en développement et des PMA dans le système commercial mondial, mais aussi de relancer le système commercial multilatéral, ce qui assurerait un développement général.

Document de travail présenté par M. Helmut Scholz, Rapporteur, Membre du Parlement européen

I. Dixième Conférence ministérielle

Pour de nombreux observateurs, la Conférence ministérielle de Nairobi a marqué un tournant dans la façon de voir l'OMC comme une structure institutionnelle qui doit faire face aux mutations qui surviennent dans les sphères politiques, sociales, économiques et commerciales. La Conférence de Nairobi était et est considérée comme une réponse au double défi que doivent relever tous les Etats membres de l'OMC : achever le Cycle de Doha, étape indispensable dans la poursuite du développement de l'OMC, et relever les nouveaux défis qui se posent sur le chemin de la création d'un système commercial multilatéral ouvert.



Les trois facilitateurs du Comité des négociations commerciales de l'OMC avaient souligné dans leur rapport à la 10^{ème} Conférence ministérielle (29 octobre 2015, JOB/TNC/55), présenté en octobre 2015 après des consultations avec 58 délégations (parmi lesquelles des groupes d'Etats membres), que les "délégations [avaient] été nombreuses à dire que la Déclaration ministérielle devrait réaffirmer le caractère central du système commercial multilatéral et la prééminence de l'OMC dans la gouvernance commerciale mondiale", et que les "points de vue sur l'avenir pourraient être divisés en deux grandes catégories. Il y avait, d'une part, ceux qui souhaitaient que l'avenir soit ancré dans les travaux plus larges de l'Organisation, c'est-à-dire l'ensemble de ses fonctions et sa pertinence dans l'économie mondiale/la gouvernance globale, au lieu de mettre l'accent sur sa seule fonction de négociation." Et, d'autre part, il y avait ceux qui préféraient aborder la question de la fonction de négociation de l'OMC, et plus spécialement l'avenir des négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, en vue de préserver cette fonction, compte tenu notamment de la prolifération des accords plurilatéraux et des méga-accords régionaux qui n'incluent pas tous les Membres et qui risquent, au final, de paralyser les négociations dans le Cycle de Doha, ce qu'il faut éviter.

Le Parlement européen était aussi d'avis que la 10^{ème} Conférence ministérielle traduisait la séparation des pays en deux grands groupes, dont le premier (dont se revendique l'Union européenne) veut réaffirmer le rôle essentiel de l'OMC et donner des indications sur les futurs travaux dans chacune des fonctions de l'Organisation, notamment le suivi, l'examen des politiques commerciales, les négociations, le règlement des différends, les adhésions ou le développement, qui sont autant de tâches essentielles pour les futurs travaux de l'OMC.

Face à ce premier groupe, d'autres pays ont insisté, avant Nairobi, sur le fait que seule la réaffirmation de l'engagement envers le Cycle de Doha permettrait de préserver l'architecture juridique de l'OMC et sa

capacité à appliquer toutes les déclarations qui ne sont pas encore mises en œuvre, et ont donc tout particulièrement fait référence aux paragraphes 45, 47 et 48 de la Déclaration de Doha, qu'ils considèrent comme les thèmes centraux pour les futurs travaux de l'OMC après Nairobi.

On attendait à la fois énormément et très peu de choses de la 10^{ème} Conférence ministérielle : d'un côté, le paquet de Bali avait constitué une première percée après plusieurs années de stagnation dans le Cycle de Doha, qui avait permis de jeter de meilleures bases pour travailler à une solution complexe et définitive aux tâches restant à réaliser dans le cadre de Doha mais, de l'autre, certaines parties étaient très hésitantes quant à la poursuite de ces négociations de Doha qui n'avaient, selon elles, pas permis de faire face à la réalité d'aujourd'hui, modifiée par les évolutions économiques et techniques des deuxième et troisième décennies du XXI^{ème} siècle. Ces changements sont sur le point d'entraîner l'inclusion de tous les pays dans des chaînes de valeur mondiales, un processus qui influence – et limite – fortement leur propre développement économique du fait qu'il impose un ajustement aux besoins des autres acteurs des chaînes de valeur.

La Conférence de Nairobi a réaffirmé que l'OMC devait continuer de travailler à la résolution des questions restantes dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, mais elle a aussi affaibli le soutien politique et raccourci les délais aux fins de la réalisation de cette tâche. Le quotidien indien *The Hindu* a cité des experts du commerce et des ONG qui affirmaient que le paquet de Nairobi avait anéanti l'objectif fondamental des négociations du Cycle de Doha, qui était d'améliorer les perspectives commerciales des pays en développement et des pays pauvres, autrement dit de mener un "programme de développement".

Pour débattre des futurs travaux de l'OMC après la Conférence de Nairobi, il faut d'abord se rappeler du contexte international dans lequel le Cycle de Doha est devenu la pierre angulaire de la poursuite du développement de l'OMC. Le Cycle de Doha était une réponse aux attentats du 11 septembre 2001; l'engagement à mettre fin à la pauvreté en faisant mieux fonctionner le commerce pour les pays en développement était censé être une stratégie de lutte contre la montée des organisations terroristes. Il faut aussi analyser et nommer publiquement les raisons pour lesquelles la détermination à poursuivre les objectifs et à déployer les efforts définis conjointement fait encore cruellement défaut aujourd'hui. Cependant, les paramètres économiques ont changé depuis que le Cycle de Doha a été approuvé et lancé : la situation économique mondiale est aujourd'hui très différente.

On constate une réticence, surtout de la part du Gouvernement des Etats-Unis mais aussi de la part de plusieurs autres pays développés et de plusieurs pays en développement, à faire face à la nouvelle réalité qui découlera des évolutions économiques et techniques des deuxième et troisième décennies du XXI^{ème} siècle, qui se caractérisent par l'intégration croissante de toutes les économies nationales dans des chaînes de valeur mondiales, et par des conditions économiques qui sont souvent dictées par le pouvoir des marchés financiers internationaux.

Cette évolution a des conséquences pour les pays en développement, différentes des conséquences pour les pays les moins avancés (PMA). Elle amenuise encore et détruit les bases créées, de même que la perspective, pour de nombreux pays en développement, de participer à la coopération économique internationale et au commerce international sur un pied d'égalité avec les pays développés. L'adaptation du système économique de ces pays qui vise à leur permettre d'assumer simplement leur rôle à un stade précis d'une chaîne de valeur et de production mondiale limite, et même compromet, leur capacité à prendre des décisions politiques indépendantes concernant leur avenir économique et social. La définition et la concrétisation des Objectifs de développement durable de ces pays, les mécanismes d'encouragement en vue de l'instruction et de la participation à la vie de la société ou encore l'élargissement de l'accès aux soins de santé sont quelques-uns des enjeux.

Du point de vue des PMA, par contre, la Conférence ministérielle de Nairobi a permis des avancées. Tous les Etats membres de l'OMC se sont accordés sur plusieurs questions importantes pour les pays les moins avancés; le "paquet relatif aux PMA" comprend l'engagement à supprimer les subventions aux exportations

agricoles et à définir des règles concernant la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, un mécanisme de sauvegarde spéciale en faveur des pays en développement et des mesures relatives au coton. Les Etats membres sont également convenus de l'adoption de règles d'origine préférentielles et de la prorogation de la dérogation concernant les services pour les PMA. La 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC a souligné la volonté des Etats membres d'accélérer la ratification et, partant, la mise en œuvre du paquet de Bali, et en particulier de l'Accord sur la facilitation des échanges. En revanche, il a été impossible d'arriver à un accord sur d'autres thèmes importants tels que la transparence et le traitement spécial et différencié pour tous les pays en développement. L'Accord sur les technologies de l'information qui a été conclu supprime les droits de douane sur 201 produits des technologies de l'information (qui représentent un volume d'échanges de 1 300 milliards de dollars E.-U. par an), ce qui fera baisser les prix à la consommation, mais ne suffira pas pour encourager la production de ces technologies dans les PMA.

II. La mondialisation et les derniers développements économiques

La mondialisation, la révolution technologique, l'ère de la numérisation croissante tant au niveau de la production qu'au niveau de la consommation, l'industrie 4.0 et les prestations de services mondiales sont quelques-uns des derniers développements économiques. Ces transformations amènent leur lot de nouveaux défis et de nouvelles questions concernant les interdépendances économiques au niveau mondial, s'agissant par exemple des incidences sur les formes d'échanges internationaux et de la mesure des échanges, des bénéfices et des impôts. A la lumière de ces changements, nous constatons les résultats plutôt maigres de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC et une incapacité évidente à formuler des réponses dans l'intérêt des pays en développement et des pays développés, en gardant à l'esprit les attentes plus larges des habitants de la planète s'agissant de la contribution de l'OMC à la création d'emplois décents et à la protection de l'environnement, qui sont des priorités de première importance pour atteindre et maintenir la stabilité économique et sociale. Nous devons trouver un accord en vue de prévenir l'apparition de nouvelles crises qui pourraient déstabiliser encore plus l'économie mondiale. Tels sont les vrais enjeux du débat concernant les tâches incombant à l'OMC après Nairobi.

L'OMC fonctionne sur le postulat de base qui est que le commerce bénéficie à tous. Et le Programme pour le développement de Doha devait rééquilibrer le système commercial mondial en faveur de la population des pays en développement. Vingt et un ans après la création de l'OMC, nous sommes en droit de nous demander si l'Organisation peut tenir les promesses qui ont présidé à sa fondation.

Plusieurs rapports scientifiques publiés ces dernières années mettent en évidence l'exacerbation des inégalités : le dernier rapport de la Banque mondiale et le rapport d'Oxfam intitulé "Une économie au service des 1 %" montrent que les plus grands bénéficiaires de l'économie mondialisée sont les quelques personnes les plus riches au monde. Aujourd'hui, les 62 personnes les plus riches au monde ont autant de possessions que la moitié de la population de notre planète, un chiffre qui traduit la mauvaise distribution des richesses et le piètre fonctionnement des structures du développement économique.

Dans ce contexte, la multiplication des accords commerciaux bilatéraux est alarmante, surtout ceux qui sont conclus par les nations et les blocs économiques les plus forts, notamment les accords de libre-échange que les pays de premier plan de l'OCDE concluent entre eux, et avec certains pays tiers, qui continuent de jouer un rôle de plaque tournante dans leur réseau d'accords bilatéraux avec leurs périphéries respectives, ce qui influence et détermine les politiques économiques intérieures de ces pays. Par ailleurs, dans cette ère d'accords bilatéraux ou de méga-accords régionaux d'un genre nouveau, les acteurs cherchent à établir un ensemble de règles et de définitions pour les relations commerciales et économiques qui soient parfaitement adaptées à leurs propres intérêts.

La Déclaration de Nairobi ouvre la porte à un mode de travail pour l'OMC qui sera conforme à ces évolutions récentes, qui remettent en question l'approche globale et le caractère universel du système commercial multilatéral – fondé sur des règles – de l'OMC et l'égalité de tous les Etats membres de l'Organisation dans les futurs processus décisionnels.

Les soixante millions de réfugiés que l'on compte dans le monde illustrent la gravité des conséquences des erreurs commises dans la politique relative au commerce international depuis la création de l'OMC. On ne peut blâmer l'Inde, le Bangladesh, la Chine, le Brésil, l'Equateur ou le Kenya s'ils choisissent de donner la priorité à leur propre développement économique et aux efforts visant à nourrir leur population, et non aux principes du libre-échange ou à la liberté de spéculer sur les prix des produits alimentaires sur les marchés mondialisés.

Les Etats membres de l'OMC devraient débattre et définir l'approche qu'ils souhaitent adopter concernant les nouvelles chaînes de valeur, le rôle des entreprises transnationales et multinationales et les besoins précis pour les formes nationales, régionales et internationales de réglementation des évolutions économiques, ainsi que pour la coopération commerciale. Cette réflexion est nécessaire pour atteindre les objectifs du Cycle de Doha, ainsi que les objectifs pour l'après-2015, et compte tenu des nouvelles réalités économiques et technologiques.

Dans son ouvrage *Creating a Learning Society – a new approach to growth, development and social progress* (N.Y., 2014), le prix Nobel Joseph Stiglitz explique que l'on a besoin aujourd'hui d'une large analyse complète des avantages comparatifs concernant la mobilité croissante des travailleurs qualifiés et des flux de capitaux. Ce ne sont plus les marchés seuls, et dès lors un élan de libéralisation orienté vers la croissance, qui garantissent le progrès économique et social; l'intervention de l'Etat, avec sa régulation politique, permet d'obtenir une croissance plus forte et durable. Joseph Stiglitz estime que la politique industrielle, y compris l'intervention dans la politique commerciale, doit être la priorité et devenir un pilier central du développement macroéconomique général.

En tenant compte sérieusement de ces réflexions lors de la définition de la tâche principale de l'OMC après Nairobi, nous devrions surtout nous concentrer sur la contribution future du commerce international au développement macroéconomique des Etats membres de l'OMC et sur ce que cela signifie pour les besoins en termes de restructuration institutionnelle de l'Organisation elle-même, en ayant la volonté de garder l'institution en vie.

Après Nairobi, nous devons nous concentrer sur l'élaboration de propositions et de solutions multilatérales constructives concernant les normes industrielles, la fiscalité, les droits de propriété intellectuelle, les normes environnementales et relatives à la pollution, et aussi concernant la promotion et la protection des droits des travailleurs et des autres droits sociaux et individuels. Nous disposons d'organisations et d'instances spécialisées où ces questions sont débattues, mais cela ne se traduit pas assez dans nos règles commerciales. Je citerais en guise d'exemples les différentes formes de dumping social ou environnemental, ou les difficultés que rencontrent nos systèmes judiciaires nationaux face aux infractions relatives à la fiscalité des entreprises ou aux violations des droits de l'homme. Si nous sommes incapables de trouver des solutions au niveau multilatéral, c'est-à-dire au sein de l'OMC et des institutions internationales spécialisées, nous jouerons le jeu de ceux qui profitent de l'absence de règles. Nous ne ferions que perpétuer les anciens rapports de forces et les anciennes dépendances économiques, qui ont toujours passé sous silence les besoins croissants des pays en développement, et qui ne permettent pas de relever les nouveaux défis mondiaux, par exemple au niveau démographique. A elle seule, l'Afrique devrait accueillir au moins 2,5 milliards d'êtres humains d'ici à 2050, dont bon nombre de jeunes nourissant de grandes attentes concernant un développement économique fondé sur les connaissances dans leurs pays. Par ailleurs, il restera impossible, dans les anciennes structures, de donner aux femmes des Etats membres de l'OMC un rôle actif et égal à celui des hommes dans la redéfinition des politiques économiques et commerciales nécessaires au XXI^{ème} siècle.

III. Démocratisation de l'OMC et du système commercial international

Il faut accélérer le processus pour améliorer les fondements politiques et démocratiques de l'OMC. Plus spécialement, il faut rendre les processus de négociation au sein de l'OMC plus transparents en les reliant

mieux aux débats parlementaires et publics et aux processus décisionnels dans les Etats membres de l'Organisation. Il faut combler le fossé qui se creuse entre les cycles de négociations menés dans le cadre de l'OMC (conférences ministérielles de l'OMC et à Genève), lieux fermés et réservés à des groupes de pression très spécialisés; il convient pour cela de renforcer le contrôle démocratique des processus de négociation et poser les principes de transparence et de responsabilité en donnant à l'OMC et au système commercial multilatéral une dimension parlementaire forte et institutionnalisée.

Les mots que M. Owona Kono, du Cameroun, a prononcés lors de notre Conférence parlementaire tenue en 2015 au Siège de l'OMC (Genève) restent valables : "Il incombe aux parlements de représenter et défendre les intérêts de tous. [...] [R]enforcer le contrôle parlementaire, à savoir 'l'analyse, le suivi et le contrôle de l'action du Gouvernement et des organismes publics, y compris la mise en œuvre des politiques et des lois'. Ce contrôle porte essentiellement sur l'objectif et la nature des activités concernées. Pour promouvoir la paix par le commerce international, les parlements doivent, dans l'exercice de leur contrôle, veiller à ce que les accords soient négociés dans l'intérêt du peuple et que les autorités gouvernementales appliquent effectivement et équitablement les politiques négociées."

Document de travail présenté par M. Dennis Dumisani Gamede, Rapporteur, Parlementaire (Afrique du Sud)

La seule constante de notre époque est le changement et le commerce doit lui aussi s'adapter. Il existe aujourd'hui Internet, les échanges et le commerce électroniques, ainsi que les nouvelles technologies. Le monde entier, dont l'Afrique et l'Afrique du Sud, doit vivre avec son temps.

Le simple fait que l'OMC ait choisi la ville de Nairobi, située dans un pays en développement, pour se réunir en 2015 est historique en soi et révélateur de l'importance croissante de l'Afrique. Ce rendez-vous a marqué le début de la montée en puissance de l'Afrique dans le domaine du commerce.



La Déclaration de Nairobi contenait l'engagement de faire avancer les négociations sur les questions à l'ordre du jour du Cycle de Doha. Les objectifs primordiaux de l'Afrique du Sud et de l'Afrique sont les suivants :

- transformation structurelle;
- industrialisation et
- intégration.

Les conclusions de l'OMC doivent servir ces objectifs ou, au minimum, ne pas les desservir.

L'Afrique du Sud n'a eu de cesse de manifester son opposition à la réduction des droits de douane sur les produits industriels. Nous nous sommes opposés aux modalités de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) de 2008, ainsi qu'aux propositions de réduction des droits de douane sur les produits industriels formulées en 2015.

L'instauration d'un mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) pourrait contribuer à protéger les économies africaines des importations déloyales. Toutefois, lier ce dernier à l'accès aux marchés reviendrait à continuer

d'ouvrir nos marchés en éliminant progressivement les préférences, mais sans offrir de nouvel accès aux exportations africaines.

L'une de nos grandes inquiétudes est motivée par le fait que ce sont les pays les moins avancés d'Afrique qui possèdent le plus de minerais, de ressources et de produits agricoles du monde ! Il est donc de très bon augure que les règles d'origine préférentielles aient rencontré un tel succès à Nairobi, ce qui a permis de faire un pas dans la bonne direction en envisageant des solutions pour les PMA.

Pour que le commerce exerce une influence bénéfique sur les pays en développement, il faut qu'il permette :

- l'éradication de la pauvreté;
- la création d'emplois et
- l'éradication de l'analphabétisme.

Il faut que l'OMC demeure une plateforme de négociation des questions commerciales ouverte à tous les pays, qu'ils soient les moins avancés, en développement ou développés.

Un certain nombre d'avancées ont été enregistrées à Nairobi :

- 1) accord sur les technologies de l'information;
- 2) accords agricoles;
- 3) engagement à continuer de travailler sur les autres points du Cycle de Doha restés en suspens;
- 4) discussion relative à la mise en œuvre des conclusions de la dixième Conférence ministérielle concernant la concurrence à l'exportation.

Sur le principe, tout accord régissant les relations entre pays, qu'il soit bilatéral, régional ou multilatéral, constitue une avancée. L'heure est venue pour tous les PMA et les pays en développement de préparer l'avenir des générations futures. L'OMC est la plateforme appropriée pour ce faire et Nairobi, en Afrique, a donné le ton.



Remarques liminaires de M. P. Rübig, Rapporteur (Parlement européen)

L'avenir de l'OMC pourrait tout à fait être assuré. Les progrès réalisés à Nairobi à l'occasion de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC ont permis d'adopter un paquet contenant d'importantes dispositions dans le domaine agricole.

Outre les efforts qu'elle consent pour régler les problèmes posés par les échanges multilatéraux, l'OMC doit servir d'enceinte de négociation d'accords plurilatéraux. Pour autant que les Membres de l'OMC remplissent les conditions requises, ils doivent être en mesure de se joindre à ces accords dans un second temps. Il faut également que les partenaires puissent conclure des accords régionaux et bilatéraux qui doivent être considérés comme venant compléter les négociations multilatérales (et non s'y substituer). L'amélioration de la situation de toutes les parties sera clairement perceptible.

Le monde connaît des changements spectaculaires et le commerce électronique et numérique, qui représente une part croissante des échanges mondiaux, doit être pris en considération. Il ne faut pas que les pays en développement se sentent menacés par le fait que nous commençons également à discuter d'autres questions qui dépassent le mandat du Programme de Doha pour le développement. Au contraire, ces discussions doivent être vues comme une chance de permettre au monde entier de tirer plus rapidement et équitablement avantage des avancées technologiques. En notre qualité de parlementaires, nous nous devons de créer le cadre adéquat. Il est possible de remédier à l'absence d'infrastructures dont souffrent un grand nombre de pays en développement en améliorant l'éducation et en faisant appel aux technologies numériques.

Une part croissante de l'activité économique mondiale passe désormais par des chaînes de valeur mondiales et des réseaux stratégiques, et les biens intermédiaires représentent aujourd'hui presque 60 pour cent des importations mondiales. Les services jouent un rôle clé dans le fonctionnement de ces chaînes de valeur mondiales et les réseaux de production internationaux, tout particulièrement le transport et les communications.

Remarques liminaires de M. A. Singh Thakur, Rapporteur (Inde)

Le commerce, moteur de la croissance, est essentiel au développement. L'Accord de Marrakech, qui a donné naissance à l'OMC, reconnaît la nécessité de consentir des efforts visant à garantir aux pays en développement, tout particulièrement les pays les moins avancés, une part de la croissance du commerce international en rapport avec les besoins suscités par leur développement économique. L'OMC se doit donc de mettre le commerce au service du développement. Il lui incombe un rôle important, qui consiste à mettre sur un pied d'égalité les acteurs des négociations commerciales multilatérales.

Nous savons tous que l'OMC est pour une large part composée de pays en développement, parmi lesquels des PMA, qui restent encore aujourd'hui confrontés aux terribles problèmes du sous-développement et de la pénurie de ressources. De l'avis général, le commerce est actuellement régi par des règles comportant des asymétries qui défavorisent les pays en développement. Nous devons mettre au point un système commercial inclusif qui tient compte des divers degrés de développement. Les neuvième et dixième réunions ministérielles de l'OMC ont redonné un nouveau souffle à l'activité de négociation de l'OMC. Les paquets de Bali et de Nairobi contiennent d'importantes décisions dans des domaines intéressant les PMA, notamment l'agriculture, la concurrence à l'exportation, la détention de stocks publics, le mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement et l'Accord sur la facilitation des échanges. Il reste toutefois bien du chemin à parcourir pour faciliter l'intégration pleine et entière des PMA dans le système des échanges mondiaux.

Il reste d'importance fondamentale de conclure le Programme de Doha pour le développement. L'OMC doit poursuivre les négociations sur tous les points de ce programme, notamment l'agriculture, l'accès aux marchés non agricoles, la réglementation et les services. Pour que le commerce soit au service du

développement de tous les pays, les notions de traitement spécial et différencié, ainsi que de réciprocité qui ne soit pas totale, sont fondamentales. La Déclaration ministérielle de Nairobi stipule que l'OMC placera le développement au cœur de son travail et réitère que les dispositions autorisant le traitement spécial et différencié ne seront pas modifiées.

Nous ne devons pas perdre de vue les préoccupations et les intérêts des pays en développement. Nous devons poursuivre les efforts visant à remédier à la marginalisation des PMA dans les échanges internationaux et à renforcer la participation de ces pays au système commercial multilatéral. L'Inde, qui a octroyé aux PMA un traitement préférentiel considérable dans le secteur des services, dont l'impact sur le plan commercial est non négligeable, est l'un des premiers pays en développement à avoir étendu l'accès en franchise de droits et sans contingent à tous ces pays.

Les services nous offrent l'occasion de faciliter la participation des pays en développement et des pays les moins développés aux échanges internationaux, ainsi que de faire avancer le développement. Toutefois, l'intégration des pays en développement, tout particulièrement les PMA, dans l'économie de services et le renforcement de leur participation au commerce des services demeurent un défi sur le plan du développement. Nous devons intensifier nos efforts.

Le commerce, traditionnellement considéré comme une activité génératrice de devises, est de plus en plus fréquemment envisagé comme un paramètre fondamental pour alimenter la croissance. L'expérience économique de l'Asie de l'Est révèle que la croissance des échanges est intrinsèquement liée au secteur manufacturier et à l'infrastructure. L'OMC doit adopter, en matière de commerce, une attitude de nature à faciliter le développement industriel des pays en développement et la croissance en créant un écosystème mondial propice à des échanges internationaux équilibrés et équitables.

En 2016, la croissance du commerce mondial devrait se situer en deçà de 3 pour cent pour la cinquième année consécutive. Face à la faiblesse de la demande mondiale et au ralentissement de la croissance du commerce mondial, l'OMC continue à jouer un rôle important en nous protégeant des dérives protectionnistes. La stabilité de l'économie mondiale exige un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles et non discriminatoire. L'OMC doit continuer à considérer comme une priorité l'obtention de résultats axés sur le développement en ce qui concerne les questions encore non résolues du Programme de Doha pour le développement. Gardant présentes à l'esprit les aspirations de millions de personnes vivant dans les pays en développement, elle doit veiller à mettre le commerce au service du développement de tout un chacun.

Remarques liminaires de M. H. Scholz, Rapporteur (Parlement européen)

L'OMC est considérée comme une structure institutionnelle multilatérale confrontée à de profonds changements sur les plans économique, commercial, social et politique à l'échelon international et, de l'avis général, sa dixième Conférence ministérielle, tenue à Nairobi, a constitué un tournant majeur. Elle a en effet permis de relever le défi consistant à mener à bien le Programme de Doha pour le développement, condition *sine qua non* du développement futur de l'OMC, tout en s'attaquant aux nouvelles difficultés auxquelles se heurte le système commercial multilatéral. Certains insistaient pour conclure le Programme de Doha pour le développement, tandis que d'autres estimaient qu'il était important de regarder au-delà.

Je pense que Nairobi nous a permis de réitérer l'importance fondamentale du système commercial multilatéral et la fonction majeure remplie par l'OMC en matière de gouvernance du commerce mondial. Certaines franges de la société et acteurs économiques semblent toutefois reprocher à l'OMC de ne pas être à la hauteur, allant même jusqu'à la considérer comme moribonde.

Il est exact que les résultats obtenus par l'OMC dans la formulation de politiques servant les intérêts des pays en développement et développés se sont ressentis des nouvelles difficultés auxquelles sont confrontés tous les pays du monde (notamment la révolution technologique, la numérisation croissante et l'interdépendance

économique). L'incapacité à mettre sur pied un système commercial multilatéral entraîne l'apparition d'un nombre croissant d'accords commerciaux bilatéraux. La hausse du nombre d'accords de libre-échange liant les grands pays de l'OCDE est particulièrement alarmante.

Plusieurs rapports scientifiques de publication récente dénoncent un accroissement des inégalités. Le tout dernier rapport de la Banque mondiale et la publication d'Oxfam intitulée "Une économie au service des 1%" révèlent que ce sont les personnes les plus riches du monde qui bénéficient le plus de la mondialisation de l'économie. Les 60 millions de réfugiés vivant sur notre planète prouvent l'incidence dramatique des erreurs commises dans le domaine de la politique commerciale internationale. Une analyse large et approfondie des avantages comparatifs de la mobilité de la main-d'œuvre et des flux financiers s'impose.

Je pense que nous devrions continuer à œuvrer en faveur de la démocratisation de l'OMC et d'une plus grande participation des parlementaires à la réflexion relative au fonctionnement du commerce mondial. Pour mettre le commerce international au service de la paix, les parlements doivent veiller, dans le cadre de leur fonction de contrôle, à ce que les accords négociés servent les intérêts de la population et à ce que les pouvoirs publics appliquent de façon efficace et équitable les politiques négociées.



Remarques liminaires de M. D. Dumisani Gamede, Rapporteur (Afrique du Sud)

Le commerce doit évoluer avec son temps. La tenue, en décembre 2015, de la Conférence ministérielle de l'OMC dans un pays en développement africain a constitué un moment historique en soi et une indication que l'Afrique est en train de devenir un acteur majeur sur la scène commerciale. Plusieurs objectifs ont été atteints à Nairobi, notamment la signature de l'accord sur les technologies de l'information et des accords agricoles, mais aussi la discussion relative à la mise en œuvre des décisions prises en matière de concurrence à l'exportation. De surcroît, la Déclaration de Nairobi contenait l'engagement de faire avancer les négociations sur les questions à l'ordre du jour du Cycle de Doha. La transformation structurelle, l'industrialisation et l'intégration figurent au nombre des objectifs primordiaux poursuivis par l'Afrique, que l'OMC devrait soutenir.

L'Afrique du Sud, qui n'a eu de cesse de manifester son opposition à la réduction des droits de douane sur les produits industriels, a exprimé son désaccord à l'égard des modalités d'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) de 2008, ainsi que des solutions proposées en 2015 en matière de réduction des droits de douane sur les produits industriels. Lier les mécanismes de sauvegarde spéciale (MSS), susceptibles de contribuer à protéger les économies africaines des importations déloyales, à l'accès aux marchés reviendrait à continuer d'ouvrir nos marchés en éliminant progressivement les préférences, sans pour autant offrir de nouvel accès aux exportations africaines. La décision prise lors de la Conférence ministérielle de Nairobi concernant les règles d'origine préférentielles applicables aux PMA, fort appréciable, constitue un pas dans la bonne direction puisqu'elle facilite les échanges pour ces pays, dont certains sont les mieux dotés du monde en minéraux, ressources et produits agricoles.

Pour que le commerce porte ses fruits dans les pays en développement, il faut que nos objectifs incluent l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois et l'alphabetisation. Il faut que l'OMC demeure une enceinte permettant à tous les pays (les moins développés, en développement et développés) de négocier sur le plan commercial.

Tout accord, qu'il soit bilatéral, régional ou multilatéral, peut être bénéfique. L'OMC reste toutefois la plateforme de choix pour concrétiser les avancées de Nairobi et permettre à tous les PMA et les pays en développement de préparer l'avenir des générations futures. Pour que le commerce bénéficie des avancées réalisées à Nairobi, il faudra que les pays africains en soient des acteurs de premier plan.

EXTRAITS DU DEBAT

M. I. Vongkusolkrit (Thaïlande)



Depuis sa création, l'OMC ne s'est pas suffisamment attaquée aux inégalités qui continuent à exacerber l'instabilité sociale et politique de nombreux pays membres. Comment les Membres confrontés à de tels problèmes peuvent-ils arriver à des accords sur le plan commercial ? Il est urgent de se pencher sur la question de l'infrastructure physique et sociale de ces pays, y compris en coordonnant l'action de l'OMC et des organismes d'aide.

Il est aussi indispensable de renforcer les capacités des parlementaires afin de faciliter la pleine ratification des accords et des décisions de l'OMC, qui doit collaborer avec les pays en ce sens.

Lord M. Sheikh (Royaume-Uni)

Nous devons nous élever fermement contre la corruption. D'autres pays envisageront peut-être d'emboîter le pas au Royaume-Uni, qui a adopté des lois criminalisant les pots-de-vin et la corruption.

M. S. Toqan (Jordanie)

Le nombre élevé de réfugiés démontre l'instabilité qui règne dans de nombreuses régions. La pauvreté est susceptible de l'exacerber. Le commerce, qui doit être équitable pour tous, doit viser à améliorer le potentiel exportateur des pays les moins développés. Il faut également offrir à ces pays l'assistance technique requise pour qu'ils soient en mesure de produire des biens susceptibles d'être concurrentiels sur le marché international. Le remplacement des importations et le traitement préférentiel ne suffisent pas.

M. K. Buchner (Parlement européen)



La Conférence ministérielle de Nairobi a décidé qu'il convenait de mettre un terme aux subventions octroyées aux exportations agricoles, mais les subventions accordées à la production agricole sont beaucoup plus importantes. Seule la disparition totale des subventions, politique à laquelle ni l'Union européenne, ni les Etats-Unis ne sont prêts à renoncer, permettra de commercer équitablement. Comment, dans ce contexte, pouvons-nous garantir le commerce équitable de produits agricoles ?

M. S. Alhousseini (Arabie saoudite)



Il faudrait que l'OMC se consacre à élargir les accords sectoriels conclus depuis Marrakech. En outre, il faut revoir sa structure et ses processus décisionnels, les mécanismes actuels donnant le pouvoir aux Membres les plus anciens.

M. S. Tamliha (Indonésie)



L'OMC a l'occasion unique de créer un nouveau cadre de développement reposant sur les besoins de l'humanité, et non des nations. Il faudrait qu'elle crée un groupe alternatif, chargé d'élaborer des propositions sur des points clés du Cycle de Doha en donnant la priorité, non pas au volume du commerce mondial, mais aux besoins commerciaux mondiaux, dans l'optique de veiller à ce que les trois milliards de personnes défavorisées vivant sur cette planète ne soient pas appelées à de nouveaux sacrifices.

M. T. Medni (Tunisie)

Si nous réussissons à créer un climat propice au commerce international, ce dernier pourra être l'un des moteurs du développement de nombreux

pays. Que pensez-vous des subventions agricoles mises en place à l'échelle nationale par les pays développés, qui empêchent les paysans des pays en développement de commercer sur un pied d'égalité ?

Mme N. Ahmad (Malaisie)



Le commerce international a changé depuis 2001, date du lancement du Programme de Doha pour le développement. Bien que de nouvelles questions puissent capter l'attention des pays, il reste impératif de boucler le Programme de Doha pour le développement.

La Malaisie, que ses activités commerciales placent en 24^{ème} position des nations commerçantes, se félicite de l'élargissement, sur une base non discriminatoire, de l'accès aux marchés agricoles, industriels et de services. Les accords de libre-échange et les accords régionaux ne doivent pas léser les pays qui n'y participent pas.

La Malaisie est activement engagée dans la négociation d'accords de libre-échange bilatéraux et régionaux, notamment dans le cadre de l'ANASE, ce qui ne l'empêche pas de reconnaître l'importance de l'OMC et de considérer que les négociations commerciales multilatérales demeurent la solution la moins onéreuse pour ouvrir les marchés.

M. Y.I. Daoud (Egypte)

En tant que pays en développement importateur net de denrées alimentaires, l'Egypte, qui partage les inquiétudes exprimées concernant l'agriculture et les pays en développement, sollicite l'aide de l'OMC. En notre qualité de parlementaires, nous

sommes conscients que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises peuvent contribuer au développement de l'économie. Nous sommes en outre particulièrement intéressés par le renforcement des capacités et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

M. X. Wang (Chine)



Les deux dernières décennies nous ont permis de constater que le commerce international peut promouvoir le développement économique dans le monde entier dans le cadre du système commercial multilatéral. Pour que les Objectifs de développement durable soient atteints, nous devons continuer à renforcer le système commercial multilatéral en abaissant les entraves au commerce et en œuvrant en faveur d'échanges libres et équitables, tout particulièrement pour les pays en développement et les PMA.

Malgré les remarquables progrès enregistrés dans le contexte du Cycle de négociations de Doha, de grandes difficultés demeurent. L'idée que l'OMC est dépassée ou moribonde révèle la gravité du problème et l'urgence de redonner au public, aux entrepreneurs, aux gouvernements et aux législateurs confiance dans le système commercial multilatéral. L'obtention de résultats concrets est fondamentale.

Des efforts doivent donc être déployés pour accélérer la ratification et la mise en œuvre de tous les résultats jusqu'à présent obtenus dans le cadre du Cycle de Doha. Tous les Membres de l'OMC doivent accélérer la négociation des points du Cycle de Doha restés en suspens dans le contexte de mécanismes de négociation plus ouverts, équitables et démocratiques.

M. A. Daffe (Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest)

En tant que parlementaires, que pouvons-nous faire pour veiller à ce que les femmes, cheilles ouvrières des économies nationales, aient accès aux technologies et au crédit dont elles ont besoin pour transformer et enrichir leurs produits et accéder aux marchés de la sous-région et au-delà ?

Mme la Baronne G. Hooper (Royaume-Uni)



L'OMC prend-elle des mesures visant à inciter les femmes à prendre part au développement des échanges, tout particulièrement pour ce qui est du développement des petites et moyennes entreprises et, dans l'affirmative, quelles sont-elles ? Il me semble que la perspective de genre devrait être intégrée dans le thème de fond de la conférence.

M. O. Saifullah Khan (Pakistan)

L'égalité des sexes est une condition sine qua non pour l'instauration de la paix, la défense des droits et la mise en place d'une croissance économique inclusive. En tant que membres de l'initiative *Geneva Gender Champions*, l'UIP et l'OMC ont signé un engagement en faveur de la parité garantissant que tous les débats comporteront des intervenants hommes et femmes, ce qui n'est pas le cas du débat en cours.

L'UIP et l'OMC doivent veiller à ce que la parité hommes-femmes soit dorénavant respectée lors des conférences.

M. B. Diame (Sénégal)



L'OMC, qui se comporte davantage comme une entité de réglementation que de négociation, doit tenir compte des difficultés auxquelles les PMA sont confrontés. Le développement économique et le développement durable ne devraient faire qu'un. Dans une optique d'efficacité, il pourrait se révéler utile de créer des comités régionaux permettant aux parlementaires de suivre et de superviser la mise en œuvre des accords. Les résultats de ces réunions pourraient être communiqués à la Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

M. H. Boumchita (Maroc)

Qu'est-il possible de faire pour éviter la marginalisation de l'OMC face au nombre croissant d'accords de libre-échange voyant le jour ?

M. A. Thiam (Mali)

Le Mali, qui s'exprime au nom des pays les moins développés d'Afrique producteurs et exportateurs de coton, se félicite de la décision prise à Nairobi, qu'il considère comme positive pour l'avenir. Comment l'OMC peut-elle contribuer à la mise en œuvre efficace de cette décision pour ce qui est de l'accès au marché et de la concurrence à l'exportation du coton, et comment peut-elle faciliter le financement de projets concernant le coton dans le cadre du volet de cette décision en rapport avec le développement ? Nous invitons tous les pays à faire preuve de souplesse pour permettre à la prochaine Conférence ministérielle de trouver un compromis.

Quels sont les effets des méga-accords régionaux sur les pays qui n'y participent pas et pour l'OMC ?

Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández (Parlement européen)



Nous sommes tous convaincus que le commerce contribue à promouvoir la croissance et le développement durable, ainsi qu'à réduire la pauvreté, mais il pourrait également être mis au service des droits de l'homme. L'Union européenne a élaboré une nouvelle réglementation priant les entreprises européennes de ne pas vendre des instruments et des produits susceptibles de servir à la torture. L'OMC pourrait aussi participer, à l'échelon multilatéral, aux efforts visant à endiguer le commerce des instruments de torture.

Je pense moi aussi que nos politiques et nos accords commerciaux doivent inclure la perspective de genre, tout comme la Conférence parlementaire sur l'OMC, et je suis très intéressée par le débat qui aura lieu sur ce point.

M. C.M. Huber (Allemagne)

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle important dans le développement économique, particulièrement dans les PMA, et nous devons en avoir conscience. Le renforcement des capacités sur le plan scientifique et professionnel est indispensable à la croissance économique, tout comme l'ouverture d'une réflexion plus poussée concernant les marchés financiers dans les PMA.

Lord M. Sheikh (Royaume-Uni)

Il me semble important que les règles et les accords protégeant le droit d'auteur et les brevets, souvent enfreints, soient rendus plus stricts.

M. P.K. Varma (Inde)



Je pense que nous devrions commencer à aborder le commerce des services, y compris sous l'angle de l'accès au marché et des entraves réglementaires sur les marchés d'exportation, à savoir principalement les pays développés. L'Inde aimerait savoir comment les intervenants pensent que nous pourrions continuer à faciliter le commerce des services, y compris la circulation des personnes physiques.

M. Y.P. Hong (République de Corée)



Je suis convaincu que le système commercial multilatéral, qui constitue la meilleure solution pour tous les Membres de l'OMC, doit rester la colonne vertébrale du système commercial mondial, mais je considère que le multilatéralisme et le régionalisme doivent se développer en parallèle, en se renforçant mutuellement. Je

soutiens les efforts de tous les Membres de l'OMC, qui tentent de trouver des solutions pour continuer à avancer après Nairobi et mettrai tout en œuvre pour que les parlementaires de mon pays en aient conscience. Il serait fort utile que les parlementaires soient informés de l'évolution des négociations commerciales et puissent prendre part à des discussions interactives concernant le commerce à l'échelon mondial.

Il serait également bon d'organiser un séminaire ou un stage sur le commerce pendant la suspension de l'activité parlementaire. Enfin, j'adhère pleinement aux efforts déployés par d'autres parlements, notamment le Parlement européen, pour améliorer la transparence des négociations commerciales.

M. S. Toqan (Jordanie)



Pour que le commerce soit un moteur de croissance et de développement, d'autres politiques doivent être en place, notamment sur les plans monétaire, budgétaire, juridique et du travail.

M. C. Verde (Brésil)

Mon pays a d'ores et déjà ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges. Je pense par ailleurs qu'il est essentiel que les parlementaires continuent à avoir leur mot à dire en matière de commerce.

M. K.J. Somaiya (Inde)

Le Programme de Doha pour le développement est en discussion depuis 15 ans. Au-delà des mots toutefois, il faut que ce programme soit intégralement mis en œuvre. Un certain nombre

de contradictions doivent être réglées sur la scène commerciale internationale en ce qui concerne le statut et l'avenir de l'OMC. Le commerce électronique, par exemple, est une solution viable pour les pays en développement et les pays les moins développés, pour autant que les services informatiques soient à la hauteur.

Certains pays développés, favorables au commerce électronique, bloquent toutefois les services informatiques. En outre, les pays développés, farouchement opposés à la détention de stocks publics dans les pays en développement et les pays les moins développés, accordent des subventions à leurs paysans.

M. F.N. Taposh (Bangladesh)



Pour ce qui est de la perspective de genre, j'aimerais vous préciser que, chez nous, le poste de Premier Ministre est détenu par une femme, tout comme la direction de l'opposition et la Présidence du Parlement.

La Conférence ministérielle de Nairobi a donné un nouveau souffle à l'OMC. Les décisions prises concernant la mise en œuvre de la dérogation concernant les services et des règles d'origine préférentielles pour les PMA constituent des avancées significatives, qui doivent être intégralement appliquées. L'accès au marché en franchise de droits et sans contingent est une question importante pour le Bangladesh, qui apprécierait la mise en œuvre pleine et entière de la décision adoptée en 2005 à Hong Kong sur ce point.

Mme S.M. Ali Khan (Pakistan)



Comme on pouvait s'y attendre, le commerce électronique a le vent en poupe et j'aimerais donc savoir comment des questions telles que la libre circulation des données transfrontières et certains domaines particuliers du commerce numérique seront abordées au vu du fossé numérique séparant les différents Membres de l'OMC. Comment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui entreront en concurrence avec de très grosses sociétés, pourront-elles se faire une place dans le secteur du commerce électronique ? En outre, j'aimerais savoir quels sont les pans du commerce électronique sur lesquels l'OMC se penchera à l'avenir.

M. K.D. Apevon (Togo)



Quels systèmes et mécanismes d'alerte l'OMC met-elle en place pour endiguer la corruption, qui menace nos économies et gangrène jusqu'à nos gouvernements ?

M. R.M. Nauyoma (Namibie)



Que fait l'OMC pour aider les petits pays ou les petites économies comme celles de la Namibie à se repositionner au vu du nombre élevé d'accords de libre-échange signés par un grand nombre d'acteurs majeurs de l'OMC ?

M. D. Gamede (Rapporteur)

J'aimerais commencer par souligner que le Gouvernement sud-africain applique depuis cinq ans une politique prônant un équilibre sain entre les sexes. J'aimerais aussi remercier l'UIP et l'OMC de rendre cette Conférence accessible aux personnes handicapées.

Le monde change, et l'OMC et l'UIP doivent elles aussi changer leur mode de fonctionnement. Au cours de cette Conférence, d'importance majeure pour les parlementaires, je pense que nous devrions consacrer davantage de temps à des discussions de groupe avant de débattre en plénière dans l'optique d'élaborer des recommandations et de prendre des décisions. En ce qui concerne l'Afrique, un certain nombre de points précis doivent être abordés, notamment les produits agricoles, les matières premières et la valeur ajoutée dans le contexte d'une infrastructure lacunaire, y compris pour le commerce électronique.

M. A. Singh Thakur (Rapporteur)

La perspective de genre et l'agriculture sont deux des principaux thèmes abordés. L'Inde, pays dans lequel 70 pour cent des prêts accordés sans garanties sont octroyés à des femmes, fait beaucoup pour l'égalité des sexes. Au cours de ces 15 dernières années, des questions

importantes ont été réglées dans le secteur agricole. Nous devons toutefois nous attaquer très sérieusement à des domaines tels que les subventions accordées par les pays développés et en développement, qui restent sans commune mesure. Nous devons continuer à œuvrer pour dégager une vision commune des avantages que le commerce peut offrir à tous et je pense moi aussi que le renforcement des capacités et la sensibilisation en matière de commerce et de développement sont d'importance fondamentale. Le commerce doit être inclusif et équitable, et l'assistance technique jouera un rôle important sur ce plan. Les divers degrés de développement et les capacités différentes des Etats doivent être pris en considération.

L'Inde, qui a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges, a été l'un des rares pays en développement à ouvrir 98,2 pour cent de ses lignes tarifaires aux PMA. Commerce et développement sont étroitement liés. Le commerce doit servir à aider les populations à sortir de la pauvreté et non à exacerber les inégalités.

M. P. Rübzig (Rapporteur)

Nous devons réfléchir à la valeur ajoutée du commerce et aux bienfaits qu'il peut apporter à nos peuples. Nous devons aussi nous poser la question du prix à payer si l'OMC ne jouait plus son rôle d'enceinte multilatérale défendant la mondialisation de façon ouverte et transparente. Les accords commerciaux existant à divers niveaux doivent être mis à profit pour trouver un équilibre entre consommation et production.

Les petites et moyennes entreprises sont la charpente de nos économies. En Europe, ce sont elles qui s'acquittent de 80 pour cent des impôts et qui dégagent 50 pour cent du PIB. Il faut que nous réfléchissions à l'octroi de prêts aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux travailleurs indépendants et aux femmes. Je conviens qu'un équilibre devra être trouvé en matière de commerce électronique et de commerce numérique, et le Parlement européen a lancé une initiative destinée à faire baisser les frais d'itinérance internationale.

Il est important de disposer de structures assurant une bonne gouvernance. Les grosses sociétés

ont les moyens de résister aux environnements hostiles et de prendre des risques que les petites entreprises ne sont pas en mesure de prendre. L'Accord sur la facilitation des échanges constitue un instrument très important, que tous les pays devraient signer. Plus rapidement il entrera en vigueur, mieux ce sera.

M. H. Scholz (Rapporteur)

J'ai le sentiment que nous sommes tous acquis au système commercial multilatéral. L'OMC est une organisation au service de ses membres et, en notre qualité de législateurs, nous devons veiller à ce que notre gouvernement ait conscience de l'importance du commerce pour le développement. Si nous laissons la corruption s'installer à l'échelon de nos Etats, elle contaminera le commerce international. Ces

derniers mois, le Parlement européen a réfléchi aux solutions lui permettant de renforcer la transparence de son propre processus législatif et cette réflexion devra également intervenir dans les Etats membres.

Le commerce équitable est une notion qui ne se limite pas aux conditions dans lesquelles un bien est produit, mais qui s'étend également aux relations existant entre les pays développés et en développement. La mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges contribuera à rendre cet objectif atteignable. J'aimerais que nous discussions davantage de commerce équitable, y compris lors de conférences parlementaires futures.



DIALOGUE AVEC DES NEGOCIATEURS DE PREMIER PLAN ET DE HAUTS RESPONSABLES

L'OMC à l'ère des méga-accords commerciaux régionaux

REMARQUES LIMINAIRES

M. Daniel Blockert, Ambassadeur

Représentant permanent de la Suède auprès de l'OMC

Président du Comité des accords commerciaux régionaux

Je m'exprimerai aujourd'hui en mon nom propre, et non en ma qualité de Président du Comité des accords commerciaux régionaux (CACR) de l'OMC.

Les accords commerciaux régionaux (ACR) constituent un sujet passionnant. Ces accords sont débattus par diverses parties intéressées, notamment les cercles d'experts, les gouvernements et les organisations internationales, mais pas par l'OMC.



Le Secrétariat de l'OMC, qui s'est employé à recueillir des informations concernant ces accords, offre son aide aux pays en développement en matière de notification. Les discussions qui se tiennent au Comité gardent toutefois un caractère anodin. A mon avis, ceci s'explique par trois raisons.

En premier lieu, certains pays ne souhaitent pas que leurs ACR soient abordés à l'OMC. Par ailleurs, certains craignent que le contenu de ces accords ne prenne une place trop importante à l'OMC, nuisant ainsi aux négociations multilatérales. Enfin, d'autres estiment que ces accords sont un pis-aller qui ne doit pas bénéficier de la crédibilité apportée par des discussions dans l'enceinte de l'OMC.

L'article 28 de la Déclaration ministérielle de Nairobi donne pour instruction au Comité des accords commerciaux régionaux d'examiner les implications systémiques des ACR pour le système commercial multilatéral et de s'employer à transformer le mécanisme provisoire pour la transparence en un mécanisme permanent. Personnellement, je considère de la plus haute importance que les ACR soient abordés sous l'angle systémique à l'OMC.

Ces accords gagneront en portée et en nombre parce qu'ils donnent des résultats : ils renforcent les échanges et l'accès au marché, et développent la réglementation commerciale selon des modalités pour l'instant inaccessibles à l'OMC. Environ 50 pour cent du commerce mondial est actuellement encadré par des ACR. Prétendre que ces accords n'existent pas ou ne sont que des pis-aller équivaut à se voiler la face et à condamner l'OMC à perdre de plus en plus de terrain sur la scène commerciale. Les ACR ne nuiront au système commercial multilatéral que si nous le leur permettons.

Enfin, j'aimerais attirer votre attention sur une nouvelle initiative baptisée "RTA Exchange", qui a pour but de mettre à disposition un répertoire des ACR existants.

M. Marc Vanheukelen, Ambassadeur
Représentant permanent de l'Union européenne auprès de l'OMC

Il est exact que l'Union européenne, intervenant actif sur la scène bilatérale, plurilatérale et multilatérale, négocie actuellement 14 accords de libre-échange. Toutefois, la participation de l'Union européenne à la négociation d'accords bilatéraux et plurilatéraux ne remet nullement en cause sa conviction que le multilatéralisme constitue la meilleure solution et que l'OMC est la seule enceinte susceptible de résoudre un certain nombre de problèmes importants à l'échelon international, par exemple les disciplines en matière de subventions.



L'Union européenne souhaite vivement continuer à œuvrer à la résolution des questions restées en suspens dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. L'économie mondiale a cependant évolué au cours de ces 15 dernières années. Les négociations bilatérales ou plurilatérales offrent une enceinte permettant d'aborder des sujets dont on peut réalistement considérer qu'ils sont extrêmement difficiles à aborder dans un contexte multilatéral, notamment la coopération réglementaire, la protection, le commerce et le développement durable, mais aussi le commerce et l'énergie. L'action déployée par l'Union européenne à l'échelon bilatéral pourrait servir de base aux futurs efforts requis à l'échelon multilatéral.

Il existe bien évidemment le risque que les initiatives bilatérales et plurilatérales ne remettent en cause le multilatéralisme, et il nous revient de l'éviter. Les négociations bilatérales et plurilatérales ne portent que très rarement sur les tarifs. Les accords bilatéraux et les méga-accords régionaux doivent être vus comme un complément au cadre multilatéral et non comme un substitut.

En résumé, l'Union européenne considère le multilatéralisme comme la solution de choix. Le système multilatéral progresse toutefois lentement et l'évolution de l'économie pose un certain nombre de problèmes exigeant solution, ce qui justifie une intervention bilatérale et plurilatérale en parallèle. Nous espérons que ces cadres pourront se compléter au lieu d'entrer en contradiction l'un avec l'autre.

M. Amr Ramadan, Ambassadeur
Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'OMC

Je considère également le système multilatéral comme la clé de la libéralisation du commerce et les méga-accords régionaux et les accords commerciaux régionaux comme complémentaires à ce système. La Déclaration ministérielle de Nairobi souligne que les ACR doivent continuer à compléter le système commercial multilatéral et non s'y substituer.



Les recherches menées par le Secrétariat de l'OMC révèlent que 60 pour cent environ des ACR notifiés depuis l'an 2000 contiennent des engagements en matière de biens et de services, et que plus de la moitié d'entre eux contiennent des règles relatives aux investissements. Les nouveaux ACR sont d'une portée plus vaste et plus exhaustive que les anciens.

De plus en plus complets, ils sont nombreux à contenir des dispositions relatives à l'ouverture des marchés, ainsi que des régimes de plus en plus complexes de règles commerciales diverses. Tous les Membres de l'OMC sont parties à un ACR au moins et ces accords encadraient pratiquement 40 pour cent du commerce en 2014, contre 5 pour cent seulement en 1962.

Les ACR prennent de l'importance en raison du volume des échanges qu'ils chapeautent. Une fois en vigueur, des méga-accords régionaux tels que l'Accord de partenariat transpacifique (TPP) et le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) régleront les échanges commerciaux de pays responsables de plus de 40 pour cent du commerce mondial. En avril 2016, le Secrétariat de l'OMC avait reçu à peu près 625 notifications d'ACR. Le nombre total des accords de ce type en vigueur augmente régulièrement et cette tendance devrait se confirmer.

L'économie mondiale a subi une métamorphose depuis 1994, date de la création de l'OMC. De nouvelles puissances économiques porteuses de visions fondamentalement différentes des principes et des priorités de la libéralisation commerciale se sont imposées sur la scène internationale. De surcroît, ces nouvelles puissances sont en train de passer du statut d'agent réglementé à celui d'acteur de la réglementation.

Les méga-accords régionaux exercent bel et bien un effet délétère en ce sens que, confiant à l'Europe et aux Etats-Unis la responsabilité de fixer des règles, ils menacent le système commercial multilatéral. Comme l'a déclaré le Directeur général, plus grand sera l'écart entre les disciplines régionales et multilatérales et plus difficile sera l'environnement commercial pour tous, plus particulièrement les petits pays et tous ceux qui restent en marge des négociations régionales de grande envergure. Ces accords pourraient également priver les négociations multilatérales de leur élan à l'OMC, enceinte offrant une voix aux petits pays et aux pays pauvres. Ils exercent aussi une discrimination à l'égard des pays qui n'y participent pas.

En outre, ce sont les petites nations commerciales, pour lesquelles la gouvernance de l'OMC constitue un bien public auquel le réseau d'accords préférentiels ne saurait se substituer, qui se ressentiront le plus durement du remplacement du multilatéralisme par le régionalisme.

Les ACR sont discriminatoires par nature, mais la discrimination qu'ils exercent à l'encontre des nations qui n'y participent pas peut être atténuée s'ils sont ouverts et que des tiers peuvent y adhérer. Il est important de tenir dûment compte, dans le contexte de la négociation de méga-accords régionaux tels que le TTIP, de la nécessité urgente dans laquelle se trouvent les pays en développement d'harmoniser les régimes de préférences commerciales unilatérales des Etats-Unis et de l'Union européenne en rendant les règles d'origine appliquées aux produits importés à partir des pays en développement transparentes et en étendant les mécanismes de reconnaissance mutuelle aux produits en provenance des pays en développement.

Pour renforcer la confiance, il serait bon que les acteurs impliqués dans la négociation de méga-accords régionaux fassent de gros efforts pour limiter l'incidence négative de ces accords sur le système commercial multilatéral et les pays à faibles revenus.

Si ces mesures ne sont pas prises, nous courrons le risque que l'OMC ne soit à l'avenir réduite à un simple mécanisme de règlement des différends, ce rôle étant susceptible de s'estomper ensuite au fur et à mesure que les méga-accords régionaux se doteront de mécanismes de règlement des différends opposant leurs membres.

La gouvernance du commerce mondial exige de toute évidence transparence et dialogue, ainsi qu'une enceinte multilatérale telle que l'OMC. Sur le plan technique, la nature de plus en plus hétéroclite du réseau d'accords préférentiels suscite des inquiétudes. Sur le plan politique, et en partie du fait de l'appartenance à l'OMC, le commerce est devenu, au cours de ces trente dernières années, une priorité de la politique économique de la majeure partie des pays. Tous les pays parties aux échanges commerciaux estiment aujourd'hui impensable de ne pas être associés à l'élaboration des règles commerciales. Toutefois, l'évolution technique et politique actuelle pourrait entraver la progression du système multilatéral.

M. Junichi Ihara, Ambassadeur
Représentant permanent du Japon auprès de l'OMC

En 2000, époque à laquelle je dirigeais la division de l'OMC au Ministère japonais des Affaires étrangères, j'étais opposé à tout ACR. Le paysage a aujourd'hui radicalement changé. Le Japon a négocié 16 ACR, dont le TPP, et un quart des échanges commerciaux du Japon sont encadrés par des ACR. Le Gouvernement japonais s'est fixé pour objectif que, d'ici 2018, 70 pour cent du commerce du Japon entre dans le cadre d'ACR.



En 2000, lorsque j'étais opposé à de tels accords, je les avais de toute évidence sous-estimés. J'étais convaincu de la suprématie du système commercial multilatéral et de l'impossibilité de libéraliser significativement les échanges par le biais des ACR. J'ai toutefois été surpris par le fait que non seulement les ACR ont ouvert l'accès au marché, mais qu'ils ont aussi permis l'élaboration de nouvelles règles, notamment en matière de commerce électronique et d'investissements.

Il est exact que les ACR doivent venir compléter le système commercial multilatéral et non s'y substituer. Il me semble cependant que l'équilibre entre l'influence exercée par le système commercial multilatéral et celle des ACR est en train de changer. Nous devons être réalistes : l'OMC peut tirer parti de l'expérience acquise grâce aux ACR conclus par un grand nombre de ses membres.

De nouveaux domaines, tels que le commerce électronique et les investissements, se révèlent particulièrement porteurs. Le commerce est un phénomène mondial et il doit être soumis à des règles universelles. Lorsqu'un pays signe plusieurs accords sur le commerce et les investissements légèrement différents en fonction de ses partenaires, la réglementation se fragmente. La meilleure solution pour éviter la fragmentation de la réglementation commerciale consiste à ce que l'OMC, qui représente le système commercial multilatéral, supervise les divers accords de libre-échange et les encadre par des règles universelles. Si tel est le cas, le système commercial multilatéral et les ACR pourront être utilisés à l'avantage l'un de l'autre.

M. Fernando De Mateo y Venturini, Ambassadeur
Représentant permanent du Mexique auprès de l'OMC

Je trouve le sujet d'aujourd'hui passionnant. Les chaînes de valeur mondiales, bien différentes d'autrefois (notamment grâce aux ACR) sont au cœur de la question. Il est impératif pour les producteurs que leurs produits puissent circuler aussi librement et à aussi peu de frais que possible. En outre, les droits de propriété intellectuelle doivent être respectés.



Nous discutons depuis plusieurs années de la question de savoir si les ACR faussent le commerce ou créent de l'activité commerciale. Dix-sept pour cent seulement du commerce

mondial a lieu sur une base préférentielle et, en général, quand les services et les investissements sont libéralisés par le biais d'accords de libre-échange, c'est la clause de la nation la plus favorisée qui s'applique. Les méga-accords régionaux couvrent toute une nouvelle série de points allant bien au-delà des ACR traditionnels, notamment l'économie numérique et le commerce électronique. Ils contiennent également des éléments plus complexes, par exemple des mesures réglementaires. Pour que l'OMC et les pays qui ne sont pas parties à de tels accords puissent bénéficier de leur existence, il faut que nous trouvions une solution pour que les divers points négociés dans le cadre régional soient débattus et négociés à l'OMC.



EXTRAITS DU DEBAT

M. O. Jonasson (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe)



Nous ne devons pas oublier que ce qui apparaît aux yeux des négociateurs commerciaux comme des entraves au commerce peut être perçu par d'autres comme des règles importantes en matière de travail, d'environnement, de services publics et de droits syndicaux.

Les préoccupations d'ordre démocratique et la notion de bonne gouvernance en matière de négociations commerciales sont des questions de plus en plus fréquemment évoquées au Conseil de l'Europe.

M. K.J. Somaiya (Inde)

Les accords commerciaux régionaux sont une réalité. La difficulté consiste à déterminer comment nous allons continuer à progresser à l'échelon multilatéral tout en veillant à préserver le caractère complémentaire des systèmes commerciaux régionaux et multilatéraux. Tous les ACR doivent être appliqués de façon holistique et ne doivent pas être utilisés comme moyen de pression par un pays ou un groupe particulier. L'inclusivité et la dimension du développement doivent en outre être respectées.

L'Inde souligne une fois de plus l'importance de la mise en œuvre du Cycle de Doha. Elle reste bien

sûr ouverte à la discussion, mais considère qu'il est tout bonnement impossible de révolutionner tout le système, nuisant ainsi aux intérêts d'un grand nombre de pays en développement. Les méga-accords régionaux mettront inévitablement l'industrie indienne en difficulté sur divers plans, notamment en remplaçant progressivement les préférences actuelles et en imposant un cadre réglementaire plus strict.

Le Gouvernement devra certes créer un environnement de nature à aider le secteur industriel indien à relever le défi, mais il faut toutefois que les pays développés entendent nos préoccupations.

M. T. Medni (Tunisie)



Nous donnons aux pays développés la possibilité de servir leurs propres intérêts en signant des ACR et des méga-accords régionaux. Nous devons néanmoins trouver des solutions protégeant les pays qui ne sont pas dans une position concurrentielle. Nous devons trouver à l'extérieur du cadre multilatéral des mécanismes permettant de garantir que les petits et les grands pays aient les mêmes perspectives et que les pays en développement et les pays les moins développés ne se voient pas refuser l'accès aux marchés mondiaux au simple motif qu'ils ne peuvent respecter les conditions prévues par les accords régionaux.

Mme A.R. Farooq (Pakistan)

Que répondez-vous aux inquiétudes exprimées par un grand nombre de pays les moins avancés et de membres en développement de l'OMC concernant le risque que les accords régionaux ne marginalisent l'OMC, institution vitale pour la

réglementation du commerce mondial ? Ne pensez-vous pas que les deux dernières conférences ministérielles de l'OMC ont porté des fruits qui devraient nous inciter à continuer à croire dans le système commercial multilatéral ?

M. W.R. Barrientos Vicuna (République bolivarienne du Venezuela)



Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte de mieux comprendre le libre-échange vu comme un instrument au service du développement social et de l'amélioration de la vie des peuples. Les accords signés doivent être mis en œuvre loyalement et supervisés par le gouvernement. La fermeture de la frontière vénézuélienne, qui dure depuis 10 mois, empêche la mise en œuvre d'accords de libre-échange bilatéraux et multilatéraux.

M. D. Ouma Ochieng' (Kenya)



En Afrique de l'Est, certains ACR, qui datent d'avant l'OMC, donnent satisfaction. Ils constituent la meilleure solution pour promouvoir le commerce régional et le renforcement des capacités, notamment dans les régions reculées,

mal reliées aux marchés. Nous devons nous servir des ACR pour faire avancer le commerce mondial. Il faut donc que l'OMC s'efforce, particulièrement dans les pays en développement, de veiller à ce que les règles fixées par les ACR respectent celles qu'elle édicte et qu'elle aide à intégrer ces pays dans le système commercial multilatéral.

M. F.N. Taposh (Bangladesh)

Comme indiqué dans les règles de l'OMC, les ACR ne doivent pas constituer une entrave ni réduire les possibilités offertes aux nations qui n'en sont pas membres. Le TPP nuira néanmoins à l'émancipation économique du Bangladesh et il faudrait réfléchir aux moyens d'atténuer de tels effets délétères ou de remédier aux doléances des non-membres.

M. De Mateo y Venturini, Ambassadeur



L'OMC est loin d'être moribonde. Les négociations relatives à l'Accord sur le commerce des services (ACS), qui s'inspire de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC, battent leur plein. La Communauté d'Afrique de l'Est est l'un des meilleurs ACR au monde. Négocier à l'OMC est la seule façon d'éviter que certains pays ne soient laissés pour compte.

M. Ihara, Ambassadeur

Dans n'importe quel pays, tout accord international signé devrait être passé au crible démocratique. Il convient de distinguer entre les intérêts que nous devons vraiment protéger d'une libéralisation croissante et les intérêts acquis, qui

sont souvent les seuls protégés au nom de soi-disant "préoccupations d'ordre démocratique".

Nous devons nous occuper davantage des laissés-pour-compte ou des oubliés des accords de libre-échange, qui pourraient influencer considérablement sur le développement économique, particulièrement dans des domaines tels que l'économie numérique, outil puissant pour le développement futur du commerce. Nous devons déterminer quels sont les éléments clés des accords de libre-échange et les intégrer dans les accords multilatéraux pour que les membres en développement puissent en profiter.

M. Ramadan, Ambassadeur

Nous semblons tous convenir du caractère complémentaire des ACR et du système commercial multilatéral. L'élément fondamental pour atténuer l'effet de ces accords sur les nations qui n'y participent pas est leur mode de négociation et la façon dont ils sont appliqués. Les négociations peuvent par exemple être ouvertes à tous les pays et les engagements mis en œuvre sur la base de la nation la plus favorisée.

M. Vanheukelen, Ambassadeur



La question des préoccupations d'ordre démocratique est fort sensible. Ce qui peut être considéré comme une entrave par certains apparaîtra aux yeux des autres comme un mode de protection légitime des consommateurs. Les nations sont désireuses de protéger leurs citoyens, mais nous devons néanmoins tenter de trouver une cohérence réglementaire nous permettant d'éviter les chevauchements et la bureaucratie inutiles.

Pour conserver son rôle central, l'OMC doit atteindre des objectifs primordiaux pour l'économie mondiale et l'opinion publique. Il faut tout mettre en œuvre pour que la onzième Conférence ministérielle porte des fruits concrets, à l'instar de Bali et de Nairobi. La politique commerciale n'est pas le seul outil au service du développement. L'infrastructure, l'éducation et la bonne gouvernance ont aussi leur place. Lorsqu'un pays n'a qu'un petit marché domestique, sa croissance ne pourra être assurée à long terme que par la participation à la chaîne de valeur mondiale.

M. Blockert, Ambassadeur

Presque tous les orateurs ont évoqué la nécessité de miser sur la transparence, ce que je trouve tout à fait encourageant. Les ACR et les méga-accords régionaux posent bien évidemment certaines difficultés, mais ils ouvrent également des perspectives. La seule façon de veiller à ce que de tels accords ne sapent pas le système multilatéral et ne désavantagent pas les pays en développement consiste à débattre ouvertement de leur contenu et à faire passer ce contenu avant les angoisses politiques. Je suis convaincu que l'OMC est l'enceinte appropriée pour ce faire. S'il s'avère que les dispositions des ACR sont très éloignées de celles que prévoient les règles de l'OMC, nous devons nous sentir interpellés. Nous devons également nous inspirer de l'expérience des pays qui négocient des ACR depuis des décennies. De tels accords, dont le TPP, pourraient contenir des éléments intéressants applicables à d'autres pays. Si l'OMC se cantonne à des discussions concernant l'identité des pays qui ont négocié un accord sans aborder le contenu de cet accord, son avenir pourrait effectivement s'avérer limité.

S'il y a un message que je souhaite que vous, parlementaires, transmettiez à vos capitales, c'est bien de peser pour que votre gouvernement accepte une discussion ouverte des ACR à l'OMC. La transparence est fondamentale pour garantir que les dispositions des ACR ne seront pas discriminatoires et qu'elles seront bien comprises.

Mme N. Ali Assegaf (Indonésie)

J'aimerais vous rappeler que, lors de la Conférence ministérielle de 2013, nous avons

tenu une discussion approfondie des bienfaits des accords de libre-échange comparés aux accords multilatéraux. Nous avons conclu que le multilatéralisme était l'objectif auquel il était primordial d'aspirer, ainsi que le meilleur moyen de lutter contre le protectionnisme et le moteur le plus puissant du développement. Aujourd'hui, l'Indonésie reste persuadée que le multilatéralisme est la meilleure solution pour négocier des accords commerciaux impliquant un vaste éventail de partenaires et limitant les possibilités de détournement des échanges. Toutefois, dégager un consensus lors de négociations commerciales multilatérales exige davantage de temps étant donné le nombre de parties ayant des intérêts nationaux divergents. Nous devons trouver des solutions nous permettant de relever les défis que les accords de libre-échange posent effectivement au multilatéralisme tout en saisissant les occasions que nous offrent ces accords de renforcer le commerce et la croissance économique. Pour que tous les pays bénéficient du commerce international, il est essentiel de continuer à soutenir et renforcer le système commercial multilatéral en préservant le rôle central de l'OMC en matière de gouvernance mondiale du commerce international. A cet égard, le Parlement pourrait mettre à profit le droit de regard qu'il exerce pour améliorer la transparence des ACR et s'assurer que les dispositions qu'ils contiennent sont conformes au système commercial multilatéral. Nous considérons nous aussi que les accords de libre-échange doivent venir renforcer le système commercial multilatéral.

M. M. Edjang Angue (Guinée équatoriale)



Nous non plus ne considérons pas l'OMC comme moribonde. Elle est toutefois malade et sa santé

pourrait se détériorer si nous restions les bras ballants. Les méga-accords régionaux signés par des pays dominant plus de 50 pour cent du commerce mondial pourraient remettre en cause les accords multilatéraux. Nous pourrions faire dépendre l'entrée en vigueur de tels accords de l'absence d'objection de la part de l'OMC, ce qui contribuerait à garantir leur transparence. Bien que le commerce soit un moteur de développement, je n'entends guère parler des engagements de Nairobi en faveur des pays sous-développés. Nous devons tous respecter nos engagements et œuvrer en faveur de l'intégration de ces pays dans la coopération internationale. Je suis également convaincu de la nécessité de prendre des mesures à l'encontre de la corruption, à tous les échelons.

Mme C. Kafantari (Grèce)



Les négociations du TPP, du TTIP et des autres accords ne sont pas transparentes. Ces accords visent non seulement à abaisser les barrières entravant le commerce entre l'Union européenne et des pays tiers, mais aussi à éliminer ce qu'il est convenu d'appeler les "obstacles réglementaires", à savoir la législation et les règles auxquelles sont soumis des secteurs tels que la sécurité alimentaire, l'environnement et les droits syndicaux. En réalité, il s'agit d'un démantèlement total de la protection offerte par les normes du travail, mais aussi les normes sociales et environnementales. Les démocraties et les droits des peuples sortiront perdants de ces accords de libre-échange, à la différence des investisseurs et de l'intérêt privé, qui en sortiront gagnants. Plusieurs mouvements européens ont clairement manifesté leur opposition à la conclusion de tels accords.

M. N. Ake (Bénin)



J'espère qu'à l'avenir, des représentants des PMA seront présents lors de conférences comme celle-ci et pourront y faire entendre leur voix. Il faut accorder une attention particulière aux PMA et la disparition progressive des préférences qui leur étaient accordées est une préoccupation à laquelle il faut répondre.

M. Ramadan, Ambassadeur

La représentante de la Grèce a soulevé plusieurs points dont nous débattons à l'OMC. L'un des points clés concerne le contenu des accords et leur mode d'application.

M. Blockert, Ambassadeur

Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit par la représentante de l'Indonésie et je conviens également que les invités réunis devant vous ne sont pas représentatifs de tous les pays membres de l'OMC. Je n'aime pas penser à l'OMC comme à un enfant malade, mais plutôt un aîné devant apprendre à vivre avec ses cadets.

M. Vanheukelen, Ambassadeur

Le degré d'ouverture des méga-accords régionaux est un point important. Ces négociations doivent être ouvertes à d'autres pays, pour autant que ces derniers aient les mêmes ambitions. Le lien entre commerce et développement est une question délicate, dont l'importance est vitale pour l'OMC. Le caractère bénéfique pour le développement de la libéralisation du commerce ne fait pas l'unanimité. Donner un tour concret au traitement spécial et

différencié est une question centrale extrêmement difficile à régler dans la pratique.

M. de Mateo y Venturini, Ambassadeur

Les accords commerciaux régionaux respectant l'article XXIV du GATT 1994 et l'article 5 de l'Accord général sur le commerce des services sont soumis au Comité des accords régionaux commerciaux. Il faut que nous fassions davantage pour les PMA et pour promouvoir la transparence. Je suis d'accord avec la représentante de l'Indonésie : multilatéralisme, régionalisme,

bilatéralisme et individualisme doivent être combinés.

M. Ihara, Ambassadeur

Je ne saurais trop souligner l'importance de la contribution des capitales, notamment celle des parlementaires et des législateurs, qui approuvent ou rejettent ce que nous avons négocié. Il faut que vous consacriez plus d'attention à ce qui se passe à Genève et que vous nous donniez des instructions par le biais du gouvernement.



SEANCE D'INFORMATION

ENTREE EN VIGUEUR DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ECHANGES

Mme Nora Neufeld (Secrétariat de l'OMC)

L'engagement parlementaire est un élément fondamental de l'Accord sur la facilitation des échanges, conclu en 2013 à l'occasion de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, au terme d'une négociation qui s'est étalée sur une décennie. Un protocole d'amendement, c'est-à-dire un instrument juridique d'intégration de l'Accord sur la facilitation des échanges dans le cadre réglementaire existant a également dû être adopté avant que le processus de ratification à l'échelon national ne puisse débiter.

L'entrée en vigueur de l'Accord interviendra au terme d'un processus, qui passe par la ratification et la notification d'acceptation auprès de l'OMC. La ratification, prérogative des capitales, nous pose des difficultés particulières, puisque tout ce que peut faire le Secrétariat de l'OMC se résume à encourager, guider et aider sur demande. Pour que l'Accord sur la facilitation des échanges entre en vigueur, il devra avoir été ratifié par les deux tiers des 162 Membres de l'OMC. Le Secrétariat, qui se tient prêt à offrir davantage d'aide en matière de ratification, a préparé à l'intention des Etats intéressés un modèle et des informations de fond complémentaires. L'original de l'instrument d'acceptation doit être déposé à l'OMC, occasion dont profitent de nombreux pays pour rencontrer le Directeur général.



Quatre-vingt-un membres ont actuellement ratifié l'Accord, ce qui signifie que 75 pour cent des instruments requis pour une entrée en vigueur ont été déposés. Les pays en développement et les pays les moins développés, qui représentent la majorité des Membres de l'OMC, ont la possibilité de stipuler un calendrier de mise en œuvre en classant les différentes dispositions de l'Accord dans l'une ou l'autre des trois catégories (A, B et C), qui vont de pair avec des échéances de mise en œuvre différentes. Il existe aussi des possibilités d'assistance technique.

Pour l'instant, nous avons reçu 87 notifications de catégorie A (dispositions prévoyant une mise en œuvre simultanée à l'entrée en vigueur de l'Accord). Nous considérons ce chiffre, proche du nombre total des notifications de catégories A que nous escomptions, comme très encourageant.

L'Accord offre divers avantages, notamment des procédures accélérées, des économies potentielles anticipées de presque 15 pour cent par transaction commerciale, des réformes communes et plus durables, ainsi qu'un environnement commercial plus prévisible, transparent et non discriminatoire, ce qui est très important pour les gouvernements, les acteurs du commerce et les consommateurs. L'aide des parlementaires est indispensable pour l'entrée en vigueur de cet accord.

L'OMC a divers instruments à sa disposition pour offrir son aide et ses conseils, notamment une section sur son site web général contenant des informations détaillées sur la facilitation des échanges, ainsi qu'un site web consacré au Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges. Les collaborateurs de l'OMC sont aussi à votre disposition pour répondre personnellement aux questions.

EXTRAITS DU DEBAT

M. C. Shahbaz Babar (Pakistan)

Le Pakistan a été l'un des premiers pays d'Asie du Sud à ratifier l'Accord sur la facilitation des échanges, dont nous espérons qu'il profitera au corridor économique sino-pakistanaï, dans lequel 48 milliards de dollars seront investis pour développer les échanges entre la Chine et l'Asie centrale et du Sud. Le Pakistan supervisera la mise en œuvre de l'Accord, notamment par le biais du comité national sur la facilitation des échanges.

M. S. Kamunye Gichigi (Kenya)

Les chiffres montrent que les pays d'Afrique bénéficient davantage des échanges avec leurs voisins africains que du commerce avec l'Europe ou les Etats-Unis. Le financement de la facilitation des échanges pose problème. Jusqu'où les pays développés sont-ils prêts à aller pour aider les pays en développement dans le domaine de la facilitation des échanges ? Certains des domaines que la facilitation des échanges est censée régler étant ceux que certains pays souhaitent bloquer, existe-t-il des mécanismes garantissant aux pays signant l'Accord qu'ils seront en mesure de le mettre en œuvre et d'en faire respecter la teneur ?

M. M.A. Abdoel (Suriname)

Depuis son adhésion à l'OMC en 1995, le Suriname n'a constaté aucune amélioration du sort des petites économies. Les petites économies comptent-elles aux yeux de l'OMC ? Quelle aide l'OMC propose-t-elle pour le développement de ces économies ? Quels avantages l'Accord sur la facilitation des échanges est-il censé apporter aux petites économies ?

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP)

De très bons arguments ont été présentés en faveur de l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges, qui exigera

l'engagement et la participation des parlementaires. Toute information supplémentaire relative à l'état d'avancement des ratifications ou notifications nous permettra d'offrir plus facilement un suivi individuel aux parlements dont le pays est à la traîne.

Mme N. Neufeld (Secrétariat de l'OMC)

Avant le début même des négociations, il était devenu évident que le financement était un point crucial, la mise en œuvre efficace de l'Accord se révélant impossible sans aide. Le mandat de négociation précise que la portée et le calendrier des engagements pris varieront en fonction des capacités de mise en œuvre de chaque pays en développement et les moins développés. Pendant les négociations, des ressources considérables ont été consacrées aux réformes en faveur de la facilitation des échanges. L'OMC, qui n'est guère que l'une des pièces du puzzle, dispose de ses propres outils, notamment le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, dont le but est de veiller à ce qu'aucun pays ne soit laissé pour compte lors de la mise en œuvre. Elle peut en outre offrir une aide financière. L'un des outils permettant de garantir que l'Accord sera mis en œuvre et que son adoption ne sera pas bloquée, est le mécanisme de règlement des différends, qui donne à l'OMC un avantage concurrentiel. Les besoins des petites économies comptent énormément. Les recherches que nous avons menées dans le domaine de la facilitation des échanges ont révélé que non seulement ce sont les pays en développement qui bénéficieront des deux tiers des bienfaits escomptés, mais aussi que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises devraient en tirer particulièrement avantage. Des efforts ont été consentis pour insérer des dispositions permettant aux petites économies de conserver leurs structures régionales et de continuer à y œuvrer, tout en élaborant un mécanisme de nature à faciliter leur participation aux chaînes de valeur mondiales.



REUNION-DEBAT

LE COMMERCE COMME VECTEUR DU PROGRES SOCIAL : LA PERSPECTIVE DE GENRE

REMARQUES LIMINAIRES

*Mme Inmaculada Rodríguez-Piñero Fernández, Modératrice,
Membre du Parlement européen*

Je suis très fière d'animer cette réunion-débat, la première à aborder la perspective de genre de l'histoire de la Conférence parlementaire. J'espère que nous pourrons chaque année continuer à débattre de l'influence que le commerce peut exercer en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Vingt ans après la Déclaration et le Programme d'action de Pékin, des inégalités profondes continuent à séparer les femmes des hommes. Plus de 70 pour cent des personnes les plus pauvres du monde sont des femmes qui, bien qu'elles représentent 43 pour cent de la main-d'œuvre agricole, ne possèdent qu'1 pour cent de la terre.



Sur la planète, 47 pour cent des femmes ont un emploi, contre 72 pour cent des hommes, et elles gagnent en moyenne 30 à 40 pour cent de moins qu'eux. Les femmes, qui se chargent aussi en général de tâches ménagères non rémunérées, sont actives dans l'économie informelle.

Non seulement l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes feront avancer la justice sociale et la promotion des droits de l'homme, mais elles seront propices à l'efficacité économique, les pays ayant instauré l'égalité des sexes étant les plus prospères et compétitifs.

Le commerce international doit contribuer à la croissance économique inclusive, à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Il est grand temps que l'OMC revienne sur l'erreur qu'elle commet en partant du principe que le commerce est neutre sur le plan du genre et qu'elle reconnaisse l'incidence différente exercée sur les hommes et les femmes par la politique commerciale et d'investissement, ainsi que les accords de libre-échange. L'absence de données établissant un lien de cause à effet entre les politiques et les accords commerciaux, d'une part, et les inégalités entre les sexes, de l'autre, est regrettable et nous devons consentir davantage d'efforts pour réaliser des études et fournir des chiffres ventilés en fonction du sexe.

Le Secrétariat de l'OMC devrait s'efforcer d'instaurer la parité et promouvoir la participation de spécialistes du genre à tous les échelons des négociations commerciales, ainsi que de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques commerciales. Tous les acteurs du commerce international doivent contribuer à la lutte contre les inégalités entre les sexes, tout particulièrement dans l'optique de la réalisation de l'Objectif de développement n° 5, qui vise à instaurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Mme Nurhayati Ali Assegaf, Intervenante, Parlementaire (Indonésie)

Je suis convaincue que les femmes peuvent être des agents du progrès social. Toutefois, pour qu'elles puissent révéler leur plein potentiel, il faut qu'elles soient socialement intégrées. Le commerce exerce un effet différent sur les hommes et les femmes en raison d'inégalités intrinsèques, notamment pour ce qui est de l'accès aux ressources économiques et de leur maîtrise, mais aussi du fait de la répartition des tâches entre hommes et femmes. La participation économique des femmes est souvent entravée par des difficultés liées au genre, notamment les conventions sociales, le cadre juridique et institutionnel, ainsi qu'un accès limité au financement. Développer la présence des femmes sur le marché du travail et améliorer leur accès au patrimoine dégagera des gains de productivité et alimentera la croissance économique.



Diverses mesures ont été prises en Indonésie pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes, notamment en proposant des prêts avantageux pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, ainsi qu'en créant un réseau de femmes entrepreneurs et une coopérative de femmes. Parmi les efforts consentis à l'échelon régional, il convient de citer la mise en œuvre de la Communauté économique de l'ANASE et la création de réseaux régionaux.

La mondialisation et la libéralisation du commerce sont souvent considérées, à tort, comme neutres sur le plan du genre, ce qui signifie que les considérations liées au genre ne sont pas suffisamment prises en considération lors de l'établissement des priorités commerciales, ainsi que de l'élaboration et de l'application des règles. Pour que la politique commerciale tienne compte des impératifs du genre, il faut que nous veillions à ce que le commerce serve les intérêts des femmes. Le plaidoyer à l'échelon national et international est essentiel pour développer la recherche et la collecte de données ventilées en fonction du sexe. Il est indispensable que les questions de genre soient au cœur du travail mené par l'OMC et figurent au nombre des critères des projets d'assistance technique et des programmes d'aide pour le commerce de l'OMC. De surcroît, toutes les phases de la conception et de la négociation de la politique et des accords commerciaux doivent aborder les différences d'impact en fonction du sexe. Les négociations doivent aussi porter sur la difficulté que représente l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales de microentreprises et de petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes.

L'appui de la société est fondamental. En tant que parlementaires, nous devons remplir notre rôle en veillant à ce que les femmes bénéficient à part égale de la croissance économique et de la libéralisation du commerce et exercer notre droit de regard sur les activités de l'OMC.

M. M.A. Khan Swati, Sénateur(Pakistan), Intervenant

Les femmes, colonne vertébrale de nos économies et de nos sociétés, doivent être particulièrement bien traitées dans le domaine social, économique et politique pour compenser les injustices du passé. Grâce à son mécanisme d'examen des politiques commerciales, l'OMC devrait veiller à ce que ses membres remédient aux inégalités sociales par des réformes.



Le Pakistan, qui a élu voici 25 ans sa première femme Premier Ministre, ne ménage pas ses efforts en ce sens. Dix-neuf des 104 sénateurs pakistanais sont des femmes et un amendement constitutionnel permettant à trois femmes au moins de devenir juges de la Cour suprême est en cours d'examen. La hausse des exportations en direction de l'Union européenne permise par le Système généralisé de préférences a contribué à l'autonomisation des femmes travaillant dans le secteur textile. Il reste toutefois encore beaucoup à faire pour assurer la mise en œuvre pleine et entière de ce système.

Mme Arancha González, Intervenante,
Directrice exécutive, Centre du commerce international

Je suis ravie de constater que le commerce et le genre sont abordés ensemble. Pour que le commerce soit un moteur de progrès social, il faut qu'il soit durable. Il doit également être inclusif, ce qui signifie qu'il doit se focaliser sur les petites et moyennes entreprises. La priorité doit être donnée aux femmes entrepreneurs, car la discrimination que subissent les femmes dans le monde de l'entreprise engendre des pertes financières de 28 milliards de dollars. Les entreprises dans lesquelles les femmes occupent davantage de postes de direction sont plus productives et concurrentielles, et les femmes réinjectent une part plus importante de leurs revenus dans la famille et la collectivité.



Ce n'est pas parce que les politiques commerciales ne sont pas conçues pour être discriminatoires à l'égard des femmes qu'elles ne le sont pas sur le terrain. Nos recherches concernant les barrières non tarifaires nous ont appris que les femmes entrepreneurs se heurtent à davantage de problèmes administratifs que les hommes. De surcroît, la proportion de marchés publics desservis par les femmes est estimée à 1 pour cent et les femmes ont plus de difficultés à accéder au crédit. Pour ce qui est des politiques autres que commerciales, les parlements sont en mesure de faire disparaître la discrimination juridique existant dans certaines économies, notamment en ce qui concerne les restrictions liées au sexe, le droit de travailler et les droits de propriété.

Des efforts ont été consentis pour renforcer la capacité des femmes à commercer, notamment en les aidant à identifier les créneaux commerciaux, à améliorer leur compétitivité sur le marché et à accéder à des financements. Le Centre du commerce international a lancé une initiative baptisée "Shetrades" ("Elle fait du commerce"), qui vise à permettre à un million de femmes d'accéder au marché d'ici 2020.

Mme Noraini Ahmad, Intervenante,
Parlementaire (Malaisie), Association parlementaire du Commonwealth

Le genre est un facteur clé de la relation complexe unissant commerce, croissance et développement. D'après les estimations, les femmes sont à la tête de 37 pour cent environ des PME des pays en développement et leur pouvoir financier augmente à un rythme sans précédent. Pour que la libéralisation du commerce aille de pair avec la défense des droits des femmes et la promotion de l'égalité des sexes, la contribution économique apportée par les femmes sous forme de travail rémunéré ou non devra être reconnue.



L'analyse de l'incidence des accords commerciaux sur le genre met en évidence les liens fondamentaux existant entre commerce, production et reproduction. Les inégalités sous-jacentes entre les sexes peuvent infléchir les résultats des politiques commerciales en bridant la productivité, la production et la croissance. De nombreuses enceintes prennent des initiatives de renforcement des capacités telles que des politiques d'intégration de la dimension de genre et des mesures destinées à soutenir l'esprit d'initiative des femmes et à soutenir le réseautage, la formation et l'accès au marché.

La Malaisie s'est engagée à promouvoir et protéger les droits des femmes, qui jouent un rôle fondamental dans le développement global du pays. Elle ne ménage pas ses efforts pour améliorer l'égalité des sexes et renforcer la participation des femmes à la sphère sociale, économique et politique. Parmi les mesures prises figurent des programmes de renforcement des capacités, notamment un programme d'acquisition de compétences destiné aux mères célibataires, ainsi que la révision de politiques nationales existantes.

La perspective de genre doit être systématiquement intégrée dans la politique commerciale menée par les gouvernements nationaux et les programmes de renforcement des capacités des institutions financières internationales, des donateurs et des organisations intergouvernementales. Nous devons nous appuyer sur les mécanismes existants, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC et l'évaluation de l'impact sur la durabilité, pour tenir les gouvernements responsables de leur engagement à l'égard de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il faut promouvoir la participation pleine et entière des femmes et des spécialistes du genre à tous les échelons de l'élaboration de la politique commerciale.

Nous devons tirer parti de la dynamique créée par la mobilisation mondiale contre la pauvreté et concevoir des stratégies pluridimensionnelles permettant d'aborder dans différentes enceintes les diverses dimensions du genre et du commerce.



EXTRAITS DU DEBAT

M. T. Medni (Tunisie)

Les accords commerciaux multilatéraux doivent intégrer la perspective du genre, la condition de la femme étant souvent le parent pauvre lorsqu'il s'agit de créer des richesses par le biais d'accords commerciaux. Les femmes jouent un rôle important en Tunisie et la Constitution de 2014 garantit l'égalité des sexes.

M. B. Diame (Sénégal)

L'économie a indiscutablement tout à gagner de la participation des femmes et nous devons inclure la perspective de genre dans notre législation nationale. Le Sénégal a adopté une loi sur la parité et 64 des 150 membres de l'Assemblée nationale sont des femmes.

Mme M. Otucho Emaase (Kenya)



Les femmes africaines sont confrontées à des difficultés particulières en raison du caractère patriarcal de la société et du fait que les richesses, les biens et la terre appartiennent en général aux hommes. L'absence d'accès au crédit des femmes entrepreneurs les empêche souvent de développer leurs activités.

Je me réjouis de l'initiative "Shetrades" lancée par le Centre du commerce international, mais je me demande ce que l'OMC peut faire pour soutenir les initiatives d'autonomisation prise par les femmes.

M. S. Varatharaju Naidu (Malaisie)



La Malaisie, consciente de la contribution apportée par les femmes, s'est engagée à leur permettre de prendre une part active au développement économique et social. Le Gouvernement a pris diverses initiatives destinées à promouvoir l'autonomisation et l'avancement des femmes à tous les échelons de la société, notamment en adoptant une politique visant à réserver aux femmes 30 pour cent au moins des

postes à responsabilités et en garantissant que des femmes seront nommées à de hautes fonctions publiques.

Mme E. Mendoza Fernandez (Etat plurinational de Bolivie)



La Bolivie a beaucoup progressé dans le domaine de la parité : les femmes et les jeunes représentent désormais 51 pour cent du Congrès national et la législation sur la violence à l'encontre des femmes et le droit des femmes de posséder de la terre a été adoptée. Le système commercial multilatéral doit être équilibré, équitable et axé sur les besoins et les réalités des pays en développement, particulièrement les économies petites et vulnérables. Les femmes doivent bénéficier d'une égalité de chances, recevoir un salaire égal à travail égal et avoir accès au crédit.

M. V. Ortega (Philippines)



La question des femmes n'est pas séparable de celle des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Pour que nous permettions aux femmes d'exprimer leur plein potentiel d'actrices de l'économie mondiale, nous devons nous efforcer de promouvoir l'accès à

l'éducation, à la formation, au renforcement des capacités, au marché du travail et à des emplois de qualité, et ouvrir aux femmes des perspectives professionnelles. Mettre les femmes, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises au cœur des discussions politiques facilitera la réalisation des Objectifs de développement durable 5, 8 et 10 sur le genre, la croissance économique inclusive et la réduction des inégalités.

M. R.M. Nauyoma (Namibie)

La Namibie, pays où l'égalité des sexes est prise très au sérieux, n'est pas loin d'avoir instauré la parité dans toutes ses instances et tous ses processus. Le soutien politique et structurel est incontournable. Quelles sont les interventions concrètement mises en place pour aider les femmes à devenir les égales des hommes ?

Mme N. Ahmad (Intervenante)



Je suis convaincue que le commerce est un moteur de développement social. Il faut reconnaître le lien existant entre genre, marchés publics et commerce. Nous devons développer le renforcement des capacités et l'assistance technique offerts aux femmes, leur donner accès non seulement aux marchés locaux, mais aussi leur ouvrir des portes à l'échelon international et les inciter à assumer des fonctions dirigeantes. Il faut que les Membres de l'OMC s'engagent à ouvrir les perspectives commerciales et les perspectives d'investissement des femmes et à développer les entreprises sociales tournées vers l'exportation.

J'espère qu'il sera possible d'organiser une réunion-débat sur l'égalité des sexes à l'occasion de chacune des sessions de la Conférence parlementaire.

Mme N. Ali Assegaf (Intervenante)



Avec votre soutien, je suis persuadée que nous pourrions organiser chaque année une réunion-débat sur les femmes. Nous serions en outre ravis que davantage de femmes prennent part à la Conférence parlementaire. Si les femmes sont traitées correctement et si elles peuvent jouer pleinement leur rôle, ce ne sont pas seulement les pays pris individuellement, mais bien la planète entière, qui bénéficieront de leur contribution.

M. M.A. Khan Swati (Intervenant)

Nous devons reconnaître l'importante contribution des femmes à la vie de nos foyers, de nos sociétés et de nos économies. Pour que l'économie se développe, nous devons éliminer les inégalités et permettre aux femmes d'exercer leurs droits, y compris dans le domaine du commerce.

Mme A. González (Intervenante)

Les choses sont simples : il faut rendre le commerce possible, mais il faut aussi que ces efforts débouchent sur des avancées concrètes, notamment en prenant des mesures de soutien telles que l'accès des femmes entrepreneurs au crédit.

Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández (Modératrice)

Il me semble évident que nous devons renforcer la participation des femmes et promouvoir l'autonomisation des femmes à l'échelon économique, politique et social. J'espère qu'à l'avenir, les femmes seront mieux représentées dans les délégations prenant part aux sessions de la Conférence et qu'il sera possible d'organiser l'année prochaine une nouvelle réunion-débat sur la cause des femmes.

SEANCE D'INFORMATION

LES SECRETS DU SYSTEME DE REGLEMENT DES DIFFERENDS DE L'OMC

Mme Valerie Hughes (Secrétariat de l'OMC)

Le mécanisme de règlement des différends de l'OMC donne satisfaction pour plusieurs raisons. Souvent sollicité par un vaste éventail de Membres, il traite d'un grand nombre de questions d'importance majeure. Rapide et efficace, il donne des résultats. La procédure de règlement des différends se déroule en cinq étapes. La première phase est une phase de consultation, au cours de laquelle les parties tentent de régler leurs divergences de vue. Souvent les affaires s'arrêtent là. Si le différend n'a pas été résolu, il est porté devant un groupe de trois personnes qui, au terme de l'examen de contributions orales et écrites,



élaborent un rapport écrit. Si les parties souhaitent faire appel, l'affaire est portée devant l'organe d'appel, organe unique en son genre dans les systèmes juridictionnels internationaux. Soixante-dix pour cent des affaires font l'objet d'un appel. Si le rapport final de l'organe d'appel est adopté, la décision doit être appliquée. Chaque mois, les Membres vérifient l'application des décisions et cette fonction de surveillance, unique à l'OMC, permet un taux d'application des décisions de 90 pour cent. Lorsqu'une décision n'est pas appliquée, le dernier recours consiste à lutter contre le tort causé par le non-respect de la décision en imposant des représailles.

Seuls les Membres de l'OMC sont habilités à soumettre un différend. En général, c'est un Membre qui dépose plainte, mais parfois plusieurs Membres s'unissent pour ce faire. Il n'y a généralement qu'une partie défenderesse. Les tiers ayant un intérêt substantiel dans le différend sont autorisés à apporter leur contribution en présentant leurs arguments oralement et par écrit.

A l'échelon des groupes spéciaux, trois juges sont choisis sur une base ad hoc par le plaignant et la partie défenderesse. Une liste indicative d'experts est tenue à disposition pour faciliter le choix. Si les parties n'arrivent pas à se mettre d'accord, le Directeur général tranche. L'organe d'appel est composé de sept membres, tous spécialistes de droit, désignés pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois. Trois membres siègent à la fois. Appelés en qualité indépendante, ils ne représentent pas les intérêts de leur gouvernement national.

En 20 ans, 507 plaintes ont été déposées, ce qui représente un nombre de plaintes nettement supérieur aux plaintes déposées auprès d'autres organes juridictionnels internationaux. Il semble donc que les Membres considèrent le mécanisme de règlement des différends comme équitable et fiable et lui font confiance pour aboutir à une solution. La participation est vaste. Cent quatre des 162 Membres de l'OMC représentant divers types d'économies ont été impliqués dans le règlement d'un différend à l'OMC.

Le mécanisme de règlement des différends de l'OMC, qui aborde un vaste éventail de sujets, se développe chaque année en raison de son caractère extrêmement fonctionnel et de ses bons résultats. Il faut en général entre 12 et 15 mois pour traiter une affaire et la procédure d'appel ne dure pas plus de trois mois, ce qui est nettement plus rapide que la majeure partie des autres organes juridictionnels internationaux. Un cinquième des affaires qui auraient pu être prises en charge dans le cadre des mécanismes de règlement des différends prévus par les accords commerciaux régionaux ont été soumis au mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

SEANCE DE CLOTURE

ADOPTION DU DOCUMENT FINAL

M. Bernd Lange, Rapporteur, membre du Parlement européen

Le projet de document final révisé tient compte des amendements soumis par les parlements avant le 15 mai 2016, examinés par le Comité de pilotage lors de sa réunion du 13 juin. Ce document souligne l'importance des résultats obtenus lors de la dixième Conférence ministérielle de Nairobi et les paragraphes 6 et 7, qui font spécifiquement référence à l'importance du commerce des services, tout particulièrement pour les PMA, appellent à des progrès rapides dans les négociations sur les services. Le paragraphe 9, qui porte sur les accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux, insiste sur le fait que ces accords ne discréditent pas le rôle des accords multilatéraux au sein du commerce international. Le document mentionne également la nécessité d'associer les accords commerciaux multilatéraux à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et d'intégrer les questions de genre dans les politiques macro-économiques, en particulier la politique commerciale. Il souligne également l'importance de renforcer la capacité des petites et moyennes entreprises à participer au commerce international et de veiller à ce que les parlementaires aient accès à toutes les informations dont ils ont besoin pour être en mesure d'apporter une contribution fructueuse aux politiques commerciales.

Le projet de document est adopté par consensus.



REGLES DE PROCEDURE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Adoptées le 26 novembre 2004, modifiées le 12 septembre 2008

L'époque où la politique étrangère et, plus précisément, la politique en matière de commerce était l'apanage du pouvoir exécutif est révolue. L'OMC est désormais bien plus qu'une organisation chargée du commerce, et son impact sur les politiques intérieures et sur la vie quotidienne des citoyens s'amplifie.

C'est pourquoi l'Union interparlementaire et le Parlement européen organisent conjointement une Conférence parlementaire sur l'OMC (ci-après dénommée la Conférence), qui se réunit au moins une fois par an et à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC. La Conférence est un événement parlementaire officiel ouvert au public.

ARTICLE PREMIER - Objectifs

1.1 La Conférence est un forum propice à l'échange d'opinions et d'informations et à la comparaison des expériences, ainsi qu'à la promotion d'une action conjointe sur les sujets liés au rôle des parlements et à l'organisation des fonctions parlementaires en matière de commerce international.

1.2 La Conférence vise à promouvoir un commerce libre et équitable qui profite aux populations à travers le monde, accélère le développement et atténue la pauvreté.

1.3 La Conférence donnera une dimension parlementaire à l'OMC, en :

- a) suivant de près les activités de l'OMC et en accroissant leur efficacité et leur équité – tout en ayant présents à l'esprit les objectifs originels de l'OMC fixés à Marrakech;
- b) en promouvant la transparence des procédures de l'OMC et en approfondissant le dialogue entre gouvernements, parlements et société civile;
- c) en renforçant les compétences des parlements sur les questions de commerce international et en influant sur le cours des discussions à l'OMC.

ARTICLE 2 - Composition

2.1 Les participants à la Conférence sont :

- les délégations désignées par les parlements d'Etats souverains qui sont membres de l'OMC;
- les délégations désignées par des parlements membres de l'UIP dont le pays n'est pas représenté à l'OMC;
- les délégations désignées par le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

2.2 Les observateurs à la Conférence sont :

- les représentants des organisations internationales et autres s'intéressant aux dossiers du commerce international et spécifiquement invitées par le comité de pilotage à partir d'une liste approuvée conjointement par les co-organisateurs;
- les représentants de gouvernements des Etats souverains membres de l'OMC.

2.3 La Conférence sera aussi ouverte à d'autres personnes portant un intérêt particulier aux questions commerciales internationales. Ces personnes pourront suivre les travaux de la Conférence sans intervenir dans les débats et n'auront pas de droit de parole. Elles recevront un badge portant uniquement leur nom. Elles ne recevront pas d'invitation officielle et ne seront pas accréditées à la Conférence.

ARTICLE 3 - Présidence

3.1 La Conférence est présidée conjointement par le Président de l'Union interparlementaire et le Président du Parlement européen ou leurs remplaçants.

3.2 Les Présidents ouvrent, suspendent et closent les séances, conduisent les travaux de la Conférence, veillent au respect des Règles, donnent la parole, soumettent les questions à décision, font connaître le résultat des décisions et déclarent close la Conférence. Leurs décisions en la matière sont définitives et sont acceptées sans débat.

3.3 Les Présidents tranchent toutes questions non couvertes par les présentes Règles, si besoin est, après avoir pris l'avis du comité de pilotage.

ARTICLE 4 - Comité de pilotage et Secrétariat

4.1 Le comité de pilotage est constitué conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen et est composé de représentants de parlements d'Etats souverains, de l'UIP et du Parlement européen en leur qualité de co-organisateurs de la Conférence, d'autres Assemblées et structures parlementaires internationales et régionales sélectionnées, et du Secrétariat de l'OMC.

4.2 Le comité de pilotage est responsable de toutes les questions relatives à l'organisation de la Conférence et statue sur la base du consensus. Toute décision prise par le comité de pilotage est, s'il y a lieu, distribuée par écrit et approuvée avant la fin de chaque réunion.

4.3 La composition du Comité de pilotage est institutionnelle, chaque parlement ou organisation jouissant du droit de choisir son ou ses représentants. Dans l'intérêt de la continuité des travaux du Comité de pilotage, les parlements et les organisations veillent, dans toute la mesure du possible, à ce que la ou les personnes qui les représentaient aux précédentes sessions du Comité continuent à prendre part aux sessions suivantes.

4.4 Lorsque plus d'un représentant d'un parlement national prend part à une session du Comité de pilotage, seul un parlementaire par délégation prend part à la prise de décisions.

4.5 Tout changement dans la composition du Comité de pilotage est proposé conjointement par l'UIP et le Parlement européen, co-organisateurs de la Conférence, sous réserve de l'approbation du Comité de pilotage dans son ensemble. Dans la mesure du possible, on applique une répartition géographique équitable.

4.6 Les parlements nationaux occupent un siège au Comité de pilotage pendant un mandat de quatre ans. Toutefois, le Comité de pilotage peut inviter un parlement à conserver son siège au Comité de pilotage pendant un autre mandat. La rotation s'opère de manière à ne pas remplacer en une seule fois plus de la moitié des parlements représentant une région géographique donnée.

4.7 La définition des régions géographiques aux fins de rotation est arrêtée par le Comité de pilotage.

4.8. La Conférence et le comité de pilotage sont assistés dans leurs activités par les Secrétariats de l'Union interparlementaire et du Parlement européen.

ARTICLE 5 - Ordre du jour

5.1 La Conférence arrête son ordre du jour sur proposition du comité de pilotage et cet ordre du jour est communiqué aux participants un mois au moins avant l'ouverture de chaque session plénière.

ARTICLE 6 - Droits de parole et décisions

6.1 Participants et observateurs ont les mêmes droits de parole.

6.2 En matière de droits de parole, la priorité est donnée aux participants souhaitant proposer une motion de procédure qui aura la priorité sur les questions de fond.

6.3 La Conférence prend toutes ses décisions par consensus des délégations de participants. Les décisions de la Conférence sont prises après que le Président en a dûment donné avis.

ARTICLE 7 - Résultat de la Conférence

7.1 Le projet de document de résultat de la Conférence est établi par le comité de pilotage avec le concours d'un ou plusieurs rapporteurs et est communiqué aux participants suffisamment longtemps à l'avance.

7.2 Les amendements au projet de document de résultat sont présentés par les délégations telles que définies à l'article 2.1 ou par les rapporteurs en anglais ou en français et les parties amendées y sont clairement indiquées. Les amendements portent directement sur le texte qu'ils visent à modifier. Ils ne peuvent avoir pour objet que d'apporter une addition, une suppression ou une modification au projet initial sans que cela ait pour effet d'en changer le cadre ou la nature. Les amendements sont présentés avant la date limite fixée par le comité de pilotage. Ce dernier statue sur la recevabilité des amendements.

ARTICLE 8 – Adoption et modification des Règles de procédure

8.1 La Conférence adopte et modifie les Règles de procédure.

8.2 Les amendements aux Règles sont formulés par écrit et communiqués au Secrétariat de la Conférence trois mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence. Le Secrétariat communique immédiatement ces amendements aux membres du Comité de pilotage ainsi qu'aux délégations de la Conférence. Il communique aussi les sous-amendements un mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence.

8.3 La Conférence statue sur tout amendement aux Règles après avoir pris l'avis du comité de pilotage, y compris sur leur recevabilité.



PARTICIPATION

PARTICIPANTS

Délégations parlementaires

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bolivie (Etat plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Congo, Egypte, Fédération de Russie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kenya, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suriname, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe

Parlement européen, Association parlementaire du Commonwealth et Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

OBSERVATEURS

Associations et Assemblées parlementaires

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants (AIP CEI), Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI)

Représentants des Gouvernements

Albanie, Bénin, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chypre, Croatie, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, France, Gabon, Ghana, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Mali, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Philippines, République centrafricaine, République dominicaine, République tchèque, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Union européenne et Zimbabwe

Organisations intergouvernementales

Banque mondiale, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale du commerce (OMC).

Autre organisation

Centre du commerce international.



COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage de la Conférence est composé de représentants des parlements et organisations internationales suivants :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bénin, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Colombie, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Japon, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Association parlementaire du Commonwealth, Organisation mondiale du commerce, Parlement européen et Union interparlementaire.



Copyright © Union interparlementaire, 2016

Photos : Giancarlo Fortunato